

PROJET DE LOI DE FINANCES

2014



Défense

Anciens combattants, mémoire et lien armée-Nation



**MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE**



L'année 2013 a été marquée par le succès éclatant de l'intervention des forces françaises au Mali dans le cadre de l'opération Serval, unanimement saluée par nos partenaires. Elle a aussi vu la publication du nouveau *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, approuvé par le Président de la République le 29 avril dernier, puis le dépôt du projet de loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019, qui est en la traduction concrète. Cette LPM, qui sera débattue au Parlement cet automne, vise à donner à la France les moyens de mettre en œuvre un modèle d'armées ambitieux et adapté aux évolutions de notre environnement stratégique. Alors que le Livre blanc a fixé le cap, avec cette LPM, nous avons désormais un cadre pour l'évolution de nos forces dans les six prochaines années.

Le budget 2014, première annuité de cette programmation militaire, consacre un effort de défense important qui permet le financement au juste besoin du nouveau modèle d'armées dans un contexte de redressement des finances publiques. Les ressources totales du budget 2014, qui s'établissent à 31,4 milliards d'euros, sont identiques à celles du budget 2013. Pour y parvenir, des ressources exceptionnelles viennent compléter les crédits budgétaires, dont l'évolution intègre des efforts d'économies comme l'ensemble des dépenses de l'État. Au total, l'effort de défense représente 1,5% du PIB en 2014.

Les baisses d'effectifs prévues en 2014 contribuent à l'effort gouvernemental de stabilisation des effectifs. Issues de la précédente programmation, elles sont conformes à la trajectoire de la nouvelle LPM et bénéficient d'un dispositif d'accompagnement renoué. Elles font l'objet de toute mon attention. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le ministère de la Défense, dans le même temps, reste l'un des principaux recruteurs de l'État.

La mise en œuvre dès 2014 des priorités affirmées par la LPM traduit des choix volontaristes en faveur de l'équipement des forces, de l'activité opérationnelle, du renseignement ou encore de la cyberdéfense. La dépense en faveur de l'équipement augmente, pour atteindre 16,5 milliards d'euros, afin d'assurer la modernisation des armées et le renouvellement de nos matériels. L'effort est maintenu en faveur de la recherche et technologie, ce qui est vital à la fois pour nos armées et pour l'économie de notre pays. Initiée en 2013, la remontée des crédits en faveur de la préparation et de l'activité opérationnelles, éléments clés de la crédibilité du nouveau modèle d'armées, se poursuit en 2014.

Le budget 2014 assume donc des choix, qui peuvent être difficiles, mais qui sont indispensables pour concilier autonomie stratégique et souveraineté budgétaire, afin de garantir à la fois la sécurité de la France et le redressement des comptes publics. Des efforts importants seront encore nécessaires, après les nombreuses réformes que le ministère a déjà connues. Pour les mettre en œuvre, je continuerai d'avoir le souci constant de l'écoute et de la concertation qui est le mien depuis près d'un an et demi, au plus près hommes et des femmes de la défense dont l'immense valeur nous honore et nous oblige. Enfin, parce que la compréhension par tous les Français des enjeux et des efforts liés à la défense est un vecteur indispensable de cohésion nationale, je continuerai à placer le renforcement du lien entre l'armée et la Nation au cœur de l'action du ministère. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité cette année, avec Kader Arif, vous présenter conjointement les deux parties du budget du ministère dans un document unique. Grâce à la mobilisation de tous, ce budget 2014 tiendra le cap ambitieux et réaliste à la fois tracé par le Président de la République pour faire réussir notre défense.

Jean-Yves Le Drian
Ministre de la Défense



L'année 2014 sera une année charnière dans la mise en œuvre de la nouvelle politique du Gouvernement. Elle sera celle aussi du passage à une nouvelle étape en matière de réformes et d'équité.

Cette ambition s'applique à tous les chantiers ouverts par le Gouvernement, et donc naturellement à ceux dont j'ai la responsabilité : l'accompagnement du monde combattant, la politique mémorielle et le lien armée-Nation. Je suis heureux de pouvoir vous présenter mes priorités dans un document conjoint avec Jean-Yves Le Drian, qui témoigne du travail réalisé en commun et de la complémentarité des politiques que nous menons.

Les attentes sont nombreuses. Elles sont légitimes. La reconnaissance que nous devons à ceux qui ont combattu pour la République doit être une œuvre quotidienne.

Malgré une situation budgétaire qui appelle un effort renouvelé pour réduire le déficit public, j'ai souhaité que de nouveaux droits puissent être ouverts en 2014. Ainsi, dans un contexte de diminution du budget des anciens combattants liée à la baisse du nombre de bénéficiaires, près de 13 millions d'euros ont pu être mobilisés et utilisés pour la création de nouveaux droits et le financement de nos priorités.

C'est ainsi que j'ai souhaité rendre enfin possible l'attribution de la carte du combattant aux soldats ayant cumulé quatre mois de présence en Algérie à cheval sur la date du 2 juillet 1962. Cette mesure n'est pas que symbolique, elle est la reconnaissance d'un engagement et des droits qui lui sont afférents.

J'ai voulu aussi poursuivre mon action au profit des victimes de guerre, au premier rang desquelles figurent les conjoints survivants d'anciens combattants. L'aide différentielle bénéficiera ainsi d'un abondement supplémentaire correspondant à un relèvement du plafond à 932 euros. Cette action en faveur des veuves les plus démunies était une priorité, que j'ai fixée dès ma prise de fonctions, mais elle n'occulte pas les autres situations de conjoints survivants qui attendent une évolution de leurs droits.

La reconnaissance de la Nation à l'égard du monde combattant s'exprime également par des opérateurs renforcés dans leurs missions et modernisés dans leur structure de fonctionnement.

C'est ainsi que l'ONAC-VG reste la première maison des anciens combattants et de toutes les victimes de guerre. La représentation départementale, partout sur le territoire, outre-mer et à l'étranger, est maintenue. Elle est la garantie d'une qualité d'écoute et d'accueil qui font la force de cet opérateur majeur du ministère. Et cette qualité sera également renforcée pour les harkis et rapatriés, pour lesquels l'ONAC-VG devient désormais le guichet unique. L'office renforce également sa position pour l'avenir, en donnant toute leur place aux soldats revenus d'opération extérieure, comme en témoigne la décision de prendre totalement en charge les frais liés aux prothèses de dernière génération.

Enfin, la politique mémorielle, priorité de premier ordre dans le cycle commémoratif exceptionnel que nous traversons, bénéficie d'un budget total de plus de 23M€. Ces moyens importants doivent permettre de répondre à une grande ambition : celle de donner le plus bel éclat et la plus large portée à des cérémonies qui rendront hommage à nos héros, venus de métropole ou d'ailleurs, de tous les continents, pour se battre pour la liberté et la démocratie.

Je souhaite que l'année 2014 puisse répondre à ces nombreux défis. Le monde combattant l'attend. Car honorer la mémoire du passé, c'est déjà préparer l'avenir.

Kader Arif

Ministre délégué auprès du ministre de la Défense,
chargé des anciens combattants

PREMIÈRE PARTIE

DÉFENSE

CHAPITRE 1 : UNE NOUVELLE PROGRAMMATION MILITAIRE

CHAPITRE 2 : LE PLF 2014 : PREMIÈRE ANNUITÉ DE LA LPM

1 L'application de la LPM	11
2 Le respect de l'obligation de redressement des finances publiques	12
3 Les dotations des programmes de la mission « Défense » pour 2014	14

CHAPITRE 3 : UN PREMIER BUDGET VERS LE NOUVEAU MODÈLE D'ARMÉE

1 Cinq fonctions stratégiques pour assurer la sécurité des Français	17
2 L'activité opérationnelle : un objectif prioritaire	21
3 Un engagement en OPEX au niveau de nos responsabilités internationales	22
4 Le renforcement de l'Europe de la Défense	23
5 La participation de la France à l'OTAN	25

CHAPITRE 4 : LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA DÉFENSE AU SERVICE DE LA NATION

1 Mise en œuvre de la prochaine LPM : accompagner les nécessaires réductions d'emplois	29
2 Une politique RH au service du personnel militaire et civil	30

CHAPITRE 5 : LES ÉQUIPEMENTS DES FORCES

1 Un montant de ressources en hausse pour les équipements	33
2 Les livraisons de matériels en 2014	34
3 Les commandes de matériels en 2014	35
4 L'entretien programmé des matériels et petits équipements	37
5 Un effort continu en faveur de la recherche et développement (R&D)	38
6 Les infrastructures	39



LE LIVRE BLANC



CHAPITRE 1

UNE NOUVELLE PROGRAMMATION MILITAIRE

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2014 est la première traduction des orientations du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013 et du projet de loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019. Dans un contexte marqué par une crise financière aiguë, un environnement stratégique incertain et la nécessité de la modernisation de nos équipements, la France a fait le choix, traduit par ces documents, de maintenir un niveau d'ambition élevé sur la scène internationale, tout en garantissant la protection de sa population.

La programmation militaire permettra à la France – qui demeurera ainsi l'un des rares pays à pouvoir le faire – d'assumer simultanément les trois missions fondamentales que sont la protection du territoire et de la population, la dissuasion nucléaire, appuyée sur deux composantes distinctes et complémentaires, et l'intervention sur des théâtres extérieurs, soit en mission de gestion de crise, soit en mission de guerre. Les armées françaises disposeront de la capacité d'entrer en premier sur ces théâtres, dans les trois milieux terrestre, naval et aérien, et de prévoir, planifier et conduire de tels engagements. Ces capacités conforteront l'autonomie stratégique de notre pays, qui s'affirme comme un des marquants forts du Livre blanc de 2013. Cette autonomie doit nous permettre de contribuer à une relance pragmatique de l'Europe de la défense et d'occuper toute notre place, désormais pleine et entière, au sein de l'Alliance Atlantique.

Cet objectif sera atteint grâce à la mobilisation de quatre leviers, qui constituent autant de lignes de force du PLF pour 2014.

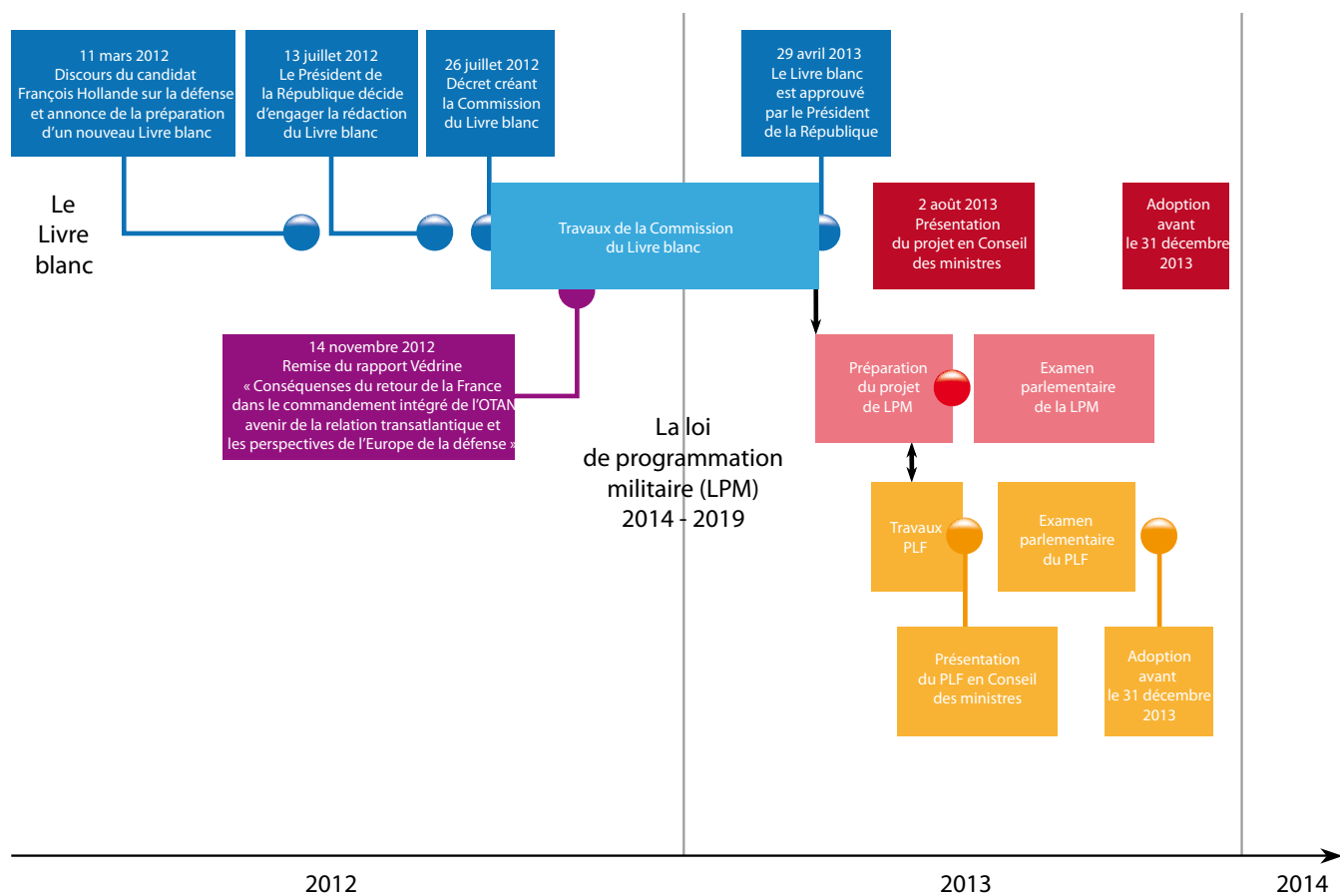
Il s'agit d'abord d'un effort financier très significatif au regard de la période de crise financière que nous traversons : conformément aux engagements du Président de la République, les crédits que la France consacre à sa défense seront maintenus en 2014 au niveau de 2013. Les ressources budgétaires seront complétées par des ressources exceptionnelles affectées à la mission « Défense » provenant en grande partie du programme d'investissement d'avenir (PIA) au bénéfice de l'excellence technologique de l'industrie de défense. Les économies de fonctionnement et de masse salariale réalisées dès cette année conjuguées à cet effort financier important permettront d'accorder une réelle priorité à l'équipement et à l'entraînement de nos forces.

Ces crédits verront leur utilisation optimisée grâce à la mise en œuvre d'une stratégie militaire renouvelée, présentée par le Livre blanc. Les dépenses d'équipement décrites dans le PLF 2014 traduisent ainsi la priorité accordée à l'autonomie stratégique, au travers notamment des investissements dans le domaine du renseignement – drones MALE par exemple. Elles préservent la cohérence de nos forces avec la diversité des crises en poursuivant le renouvellement de nos équipements – commande en 2014 du 4^e sous-marin Barracuda. Elles accompagnent l'application du principe de différenciation – lancement en 2014 du programme SCORPION en vue d'acquérir des véhicules blindés multirôles (VBMR) et des engins blindés de reconnaissance et de combat (EBRC) destinés à équiper les brigades multirôles. Elles donnent du sens au principe de mutualisation au niveau européen, puisque ce projet de loi confirme la poursuite des grands programmes conduits en coopération (A400M, FREMM, NH90, Tigre, MUSIS, FSAF).

Ce PLF reflète également la perspective de long terme qui a guidé la rédaction du projet de LPM. Il traduit la priorité accordée à la préservation de l'industrie de défense, gage d'autonomie stratégique et de dynamisme économique, et à la recherche en prévoyant un effort marqué en faveur des études amont.

La rénovation de la gouvernance et de l'organisation des grandes fonctions d'administration et de soutien du ministère de la Défense favorisera la réalisation du modèle d'armée défini dans le Livre blanc. Elle s'inscrit dans l'effort de modernisation de l'action publique (MAP). Conformément aux orientations fixées par le Premier ministre, cet effort se déploie suivant plusieurs axes structurants pour le ministère de la Défense : l'amélioration du service aux citoyens et aux usagers, la dynamique numérique du ministère, l'optimisation de son organisation et de son fonctionnement ainsi que l'accompagnement de la transformation du ministère.

L'adaptation du format des armées et des services du ministère sera conduite en prêtant une attention vigilante à leurs conséquences humaines, économiques et sociales ; ce projet de loi décrit notamment l'ensemble des mesures d'accompagnement prévues au profit de ceux qui quitteront le ministère cette année comme les mesures d'accompagnement territorial.





CHAPITRE 2

LE PLF 2014 : PREMIÈRE ANNUITÉ DE LA LPM

Dans le cadre de la nouvelle LPM, le Président de la République a choisi de maintenir un effort de défense significatif afin de donner à la France les moyens de mettre en œuvre un modèle d'armées ambitieux à l'horizon 2025. Aussi, malgré un contexte budgétaire marqué par l'impératif de redressement des finances publiques, la Nation consacrera 190 Md€ courants à sa défense sur la période 2014-2019. Le budget 2014, première annuité de cette nouvelle LPM, reflète cet engagement.

1. L'APPLICATION DE LA LPM

Md€ courants	LFI 2013	2014		2015	2016	2017	2018	2019
		PLF	LPM					
Ressources totales	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	31,6	31,8	32,5

En 2014, et durant les trois premières années de la programmation, le montant des crédits sera **préservé au niveau de la LFI 2013, soit à 31,4 Md€**. Stabilisé à 1,5 % du produit intérieur brut (PIB) hors pensions et hors gendarmerie nationale en 2014, l'effort de défense permet de conjuguer souveraineté stratégique et souveraineté budgétaire.

Un niveau de ressources identique à 2013 sera obtenu grâce à l'apport de recettes exceptionnelles, permettant une réduction des crédits budgétaires pour 2014.

Le rapport annexé à la LPM présente pour la première fois les différentes origines des ressources exceptionnelles. En 2014, elles sont notamment composées du produit des cessions d'emprises immobilières (0,2 Md€), du nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA) au bénéfice de l'excellence technologique de l'industrie de défense (1,5 Md€) et des redevances versées par les opérateurs privés au titre des cessions de fréquences déjà réalisées lors de la précédente loi de programmation.

Une stabilisation des crédits grâce aux recettes exceptionnelles

Structure courante (en Md€)	LFI 2013	PLF 2014
Titre 2 (dont OPEX, hors pensions)	11,37	11,15
Hors titre 2	18,74	18,47
Crédits budgétaires (titre 2 et hors titre 2)	30,11	29,62
Recettes exceptionnelles	1,27	1,77
Total (toutes ressources, hors pensions)	31,38	31,39
Total (toutes ressources, avec pensions)	39,39	39,25

Cette reconduction en valeur des ressources de 2013 nécessite cependant de mettre en œuvre des économies et de définir des priorités, lesquelles portent notamment sur l'équipement, l'activité opérationnelle, le renseignement et le secteur recherche et technologie (R&T).

Les crédits d'équipement sont portés de 16 Md€ en loi de finances initiale (LFI) 2013 à 16,5 Md€ dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2014. Conformément aux conclusions du Livre blanc, cette progression vise à poursuivre la modernisation des armées et le renouvellement des matériels.

L'activité opérationnelle, qui est érigée en objectif prioritaire par la LPM 2014-2019, fait également l'objet d'un effort particulier après avoir connu une évolution à la baisse dans la période récente. Les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels notamment progressent de près de 5,5 %, à périmètre comparable, en 2014 par rapport à 2013 pour s'établir à 3,1 Md€.

Enfin, un effort substantiel est fourni en matière de recherche et de technologie afin, d'une part, de préserver la compétitivité et le dynamisme économique de l'industrie de défense et, d'autre part, d'accompagner la montée en puissance de la cyberdéfense. Avec des crédits à près de 750 M€, le secteur des études amont est ainsi en capacité de développer les compétences industrielles et la maîtrise des technologies futures de l'industrie de défense.

Par ailleurs, le budget pour financer la prévision de dépenses engagées au titre de la participation de nos armées aux opérations extérieures (OPEX) s'élève pour 2014 à 450 M€. Ce niveau de crédits est adapté aux nouveaux contrats opérationnels et aux priorités stratégiques redéfinis dans le Livre blanc ainsi qu'à la reconfiguration de notre dispositif en Afrique et de nos forces prépositionnées. Les surcoûts résultant de nouvelles opérations ou du renforcement des opérations existantes seront couverts par un financement interministériel, préservant ainsi les crédits d'équipement du ministère.

2. LE RESPECT DE L'OBLIGATION DE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

(en Md€ courants)	LFI 2013	PLF 2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crédits budgétaires	30,1	29,6	29,6	30,1	30,65	31,5	32,4

Sur le périmètre des crédits budgétaires, les ressources s'élèvent à 29,6 Md€ en PLF 2014 contre 30,1 Md€ en 2013, hors pensions. Cette baisse de 0,5 Md€ représente la participation du ministère à l'effort global de réduction et de redéploiement des dépenses de l'État programmé par le Gouvernement.

Bien que ces crédits budgétaires soient complétés par des ressources exceptionnelles pour garantir la reconduction du niveau de ressources de 2013, **le ministère poursuit la mise en œuvre d'importantes mesures d'économies sur le fonctionnement et la masse salariale, les priorités étant portées sur l'équipement, l'activité opérationnelle et la R&T.**

S'agissant du fonctionnement, le ministère de la Défense prévoit des économies supplémentaires de l'ordre de 100 M€ en valeur dès 2014 afin d'augmenter la dotation au profit des équipements. Pour pallier la forte rigidité de ces dépenses (loyers, contributions internationales...) et une dynamique haussière des dépenses de fluides et d'énergie, **le ministère a élaboré un plan de modernisation et de simplification.** Couvrant l'ensemble du périmètre ministériel, près de trente chantiers de rationalisation des structures et d'optimisation des fonctions et processus ont été ouverts.

La maîtrise de la masse salariale est également une exigence que s'est fixée le ministère. Elle se traduira en 2014 par la suppression de 7 881 ETPE, conformément à la trajectoire de la LPM qui prévoit une diminution totale de 33 675 emplois dans les cinq années à venir. La réalisation des objectifs de déflation, de dépyramidage et de maîtrise de la masse salariale s'appuie sur de nouvelles mesures d'aide au départ (cf. encadré).

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS

La poursuite de la transformation de l'organisation du ministère, la modernisation de ses modes de fonctionnement et l'adaptation du format au nouveau contrat opérationnel se traduiront par un nouvel effort de déflation d'effectifs et des mesures de restructuration.

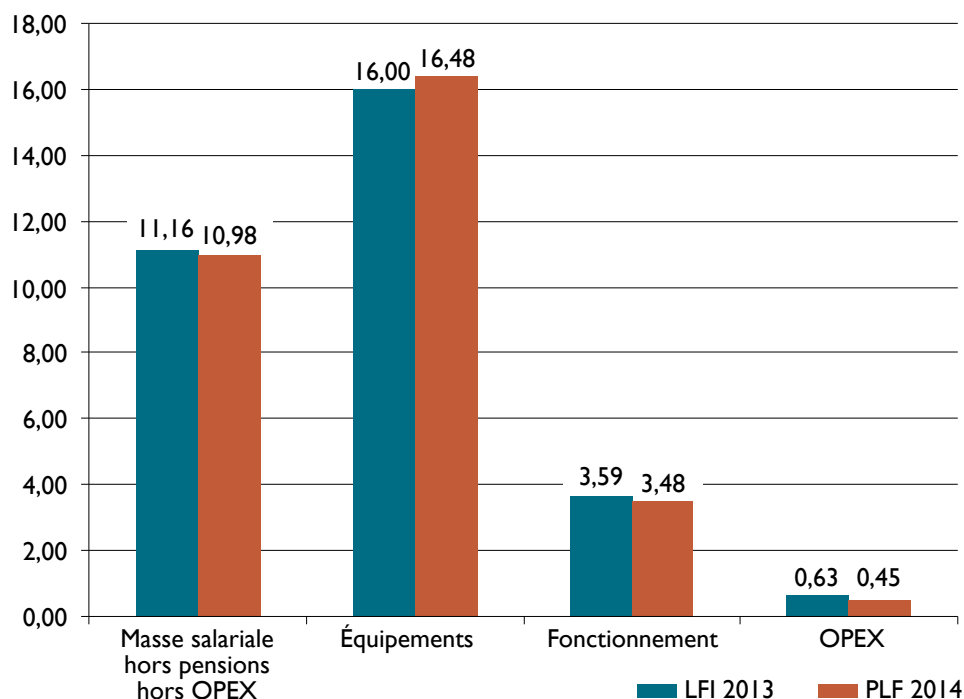
Celles-ci seront coordonnées afin d'optimiser le plan de stationnement du ministère, dans un souci de mutualisation des soutiens, de densification des emprises et de réduction des dépenses de fonctionnement. Le dispositif d'accompagnement comprend un volet social, un accompagnement économique des territoires impactés et un accompagnement immobilier.

*S'agissant du dispositif social, le **plan d'accompagnement des restructurations (PAR)** met l'accent sur les mesures d'incitation et d'accompagnement au départ et à la mobilité. Pour le personnel militaire, elles comprennent la promotion fonctionnelle, l'octroi possible d'une pension de retraite afférente au grade supérieur et le **pécule défiscalisé d'incitation au départ**. Pour le personnel civil, les mesures viseront à favoriser la **mobilité interne au ministère et vers les autres fonctions publiques** en privilégiant la recherche de solutions individualisées.*

*En ce qui concerne les collectivités affectées par ces restructurations, le ministère les soutient à travers les **contrats de redynamisation de site de défense (CRSD)**, les **plans locaux de restructuration (PLR)**, et le **dispositif de cession à l'euro symbolique**. Une nouvelle enveloppe de 150 M€ est prévue au titre de la LPM pour l'accompagnement des restructurations 2014-2019, à concurrence de deux tiers par le fonds pour les restructurations de la défense (FRED) et un tiers par le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).*

3. LES DOTATIONS DES PROGRAMMES DE LA MISSION « DÉFENSE » POUR 2014

Les budgets 2013 et 2014 par grands agrégats en Md€ courants
(structure courante et hors CAS Pensions, recettes exceptionnelles comprises)



Le cadre budgétaire issu de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit une allocation des ressources par mission et programme, auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultats permettant la mesure de la performance de l'action de l'État.

La mission « Défense » disposera en 2014, contribution aux dépenses de pensions comprise, de 40 515 M€ en AE et de 39 254 M€ en CP. Ce montant comprend les recettes exceptionnelles, qui s'élèvent à 1 767 M€ pour 2014.

Les crédits de la mission « Défense » (pensions comprises) se répartissent ainsi :

- **Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » : 1 980 M€ en AE et 1 979 M€ en CP**

Sous la responsabilité du directeur des affaires stratégiques, ce programme est dédié à l'analyse du contexte stratégique et à l'anticipation de son évolution. Pour ce faire, il regroupe les services chargés du renseignement, de l'élaboration des systèmes de forces futurs ou encore de la maîtrise des capacités technologiques et industrielles.

Il porte ainsi les crédits de deux actions érigées en priorité par le livre blanc et la LPM, à savoir les études amont des grands programmes d'équipement (près de 750 M€) et les services de renseignement DPSD et DGSE, dont les crédits s'élèvent à 263 M€ (hors masse salariale), soit une augmentation de près de 17 % par rapport à la LFI 2013. Par ailleurs, l'effort sur les crédits de fonctionnement des opérateurs gérés par le programme 144 s'élève à 4,4 % entre 2013 et 2014. Les subventions de fonctionnement des écoles, sous tutelle de la Direction générale de l'armement (DGA), et de l'ONERA atteignent ainsi 235 M€.

• **Le programme 146 «Équipement des forces» : 12 193 M€ en AE et 11 800 M€ en CP**

Copiloté par le chef d'état-major des armées (CEMA) et le délégué général pour l'armement (DGA), le programme 146 regroupe une large part des investissements de l'État, à travers les programmes et opérations d'armement **permettant d'acquérir ou de maintenir les capacités prévues par la politique de défense**.

Ce programme finance, par exemple, l'achat des frégates multimissions (FREMM), des sous-marins d'attaque de nouvelle génération, des avions Rafale ou A400M, des hélicoptères Tigre ou NH90, ou encore les véhicules blindés de l'armée de terre (VBCI) et des matériels du fantassin FÉLIN.

Les crédits de paiement inscrits en 2014 sont stables par rapport à 2013 et s'élèvent, en tenant compte des recettes exceptionnelles, à 5,7 Md€ pour les programmes majeurs et à 2,7 Md€ (3,5 Md€ sur l'ensemble du périmètre de la mission « Défense ») pour les équipements des forces de dissuasion.

• **Le programme 178 «Préparation et emploi des forces» : 22 739 M€ en AE et 22 253 M€ en CP**

Sous l'autorité du CEMA, le programme 178 regroupe près de la moitié des crédits et plus des trois quarts des ressources humaines de la mission.

Outre la plus grande part des crédits de rémunération du personnel du ministère, le programme porte les crédits nécessaires à l'activité des forces et à l'entretien des matériels des armées. **Le financement de l'entraînement et de l'activité, notamment concernant l'armée de terre, est une priorité renforcée pour le ministère** compte tenu de la réduction des engagements extérieurs.

En 2014, les crédits dédiés à l'activité des forces progressent, comme en atteste l'augmentation des ressources pour l'entretien des matériels (EPM) qui représenteront 3,1 Md€ en CP, soit une hausse de 5,5 % par rapport à la LFI 2013, contribuant à la préservation de la disponibilité des principaux matériels.

• **Le programme 212 «Soutien de la politique de la défense» : 3 603 M€ en AE et 3 221 M€ en CP**

Sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration, le programme regroupe les fonctions de direction et de soutien mutualisés du ministère. **Il supervise le « projet Balard », composante importante de la modernisation du ministère**, qui regroupera les états-majors et les services centraux sur un site unique. Il assure également les fonctions de coordination des politiques transverses (ressources humaines, immobilier, logement).

Ce programme porte également les crédits d'investissement au profit des infrastructures de la défense, pour un total de 950 M€ hors dissuasion (1 040 M€ avec dissuasion), dont 206 M€ de recettes exceptionnelles liées aux cessions immobilières attendues et près de 60 M€ de crédits d'investissement au profit du logement familial. La politique du logement familial bénéficie par ailleurs de 53 M€ au titre des dépenses de fonctionnement.



CHAPITRE 3

UN PREMIER BUDGET VERS LE NOUVEAU MODÈLE D'ARMÉE

Le Livre Blanc sur la sécurité et la défense nationale a confirmé la nécessité d'accroître la convergence entre les cinq grandes fonctions stratégiques, dont l'articulation fonde la stratégie française. Les objectifs de cette dernière se déclinent dans de nouveaux contrats opérationnels qui entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014. Ils distinguent des missions permanentes (postures à tenir pour le renseignement, la protection du territoire et de la population, la dissuasion, les capacités de réaction en urgence) et des missions non permanentes comme les opérations de coercition majeures ou les opérations de gestion de crise.

Le succès de nos forces en opération dépend étroitement des efforts qu'elles peuvent consacrer à leur entraînement pour pouvoir être engagées rapidement comme au Mali en 2013. Des efforts vont être réalisés dans le cadre de la LPM afin de stabiliser puis redresser les niveaux d'activité opérationnelle.

La France maintient enfin l'ambition politique de faire progresser la paix dans le monde et de développer la coopération avec ses alliés, notamment européens. Elle portera ce message lors du conseil européen de décembre 2013.

1. CINQ FONCTIONS STRATÉGIQUES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES FRANÇAIS

1.1. Connaissance et anticipation

La fonction « connaissance et anticipation » vise à donner à la France une capacité d'appréciation autonome des situations, indispensable à une prise de décision libre et souveraine, comme à la conduite de l'action. Le renseignement joue un rôle central dans cette fonction, qui conditionne aussi l'efficacité des forces.

LE RENSEIGNEMENT : UNE FONCTION RENFORCÉE

Priorité majeure du Livre blanc, les services de renseignement verront leur action renforcée et consolidée. Outre la mutualisation de leurs moyens et une plus grande interopérabilité, ils verront leurs effectifs croître de 65 agents en 2014, afin de répondre aux besoins nouveaux, notamment l'analyse de flux d'informations accrues. Hors masse salariale, leur budget sera également augmenté de 39 M€ en 2014.

Le développement de nos capacités de recueil, de traitement et de diffusion du renseignement est prioritaire. Les efforts portent sur les composantes spatiales et aériennes : composantes ROEM (renseignement d'origine électromagnétique) et ROIM (renseignement d'origine image) spatiales avec les programmes CERES et MUSIS, développement de la capacité drone MALE et acquisition d'une capacité de recueil piloté « légère », en complément des capacités existantes.

En adéquation avec les nouveaux équipements de recueil du renseignement, les capacités de maîtrise et de traitement de l'information sont également développées, qu'il s'agisse des réseaux de télécommunications ou des systèmes d'information.

En 2014 seront notamment livrés : le satellite de télécommunications franco-italien SICRAL, un système de drones MALE et les premiers modules projetables du système d'information des armées.

1.2. Dissuasion

La dissuasion française repose sur la retenue qu'impose à un adversaire étatique la perspective de dommages inacceptables, hors de proportion avec l'enjeu d'une agression ou menace d'agression contre les intérêts vitaux de la France. Par essence purement défensive, son exercice relève de la responsabilité directe du Président de la République. Elle doit pouvoir s'adapter à la diversité des situations qui résultent, notamment, de la croissance ou de la modernisation de certains arsenaux dans le monde et des risques de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient et en Asie. Elle contribue par son existence à la sécurité de l'Alliance Atlantique et à celle de l'Europe. Elle garantit en permanence notre autonomie de décision et notre liberté d'action dans le cadre de nos responsabilités internationales.

Le maintien de deux composantes a été réaffirmé par le Président de la République pour répondre au besoin de complémentarité des performances et des modes d'action, et pour se prémunir d'une surprise opérationnelle ou technologique. Ce choix impose de poursuivre l'effort nécessaire à la crédibilité et à la pérennité des capacités nécessaires à la mise en œuvre de la dissuasion par les deux composantes, océanique et aéroportée. Cet effort exerce aussi un effet d'entraînement sur nos aptitudes technologiques et nos capacités industrielles. Il sera conduit dans le respect du principe de stricte suffisance de l'armement nucléaire attaché à notre concept de dissuasion.

La période 2014-2019 sera marquée à la fois par la poursuite de la modernisation des composantes et par la préparation de leur renouvellement. Pour 2014, en particulier :

- la composante océanique bénéficiera d'une mise à niveau de ses moyens et de ses installations, avec la poursuite de l'adaptation d'un sous-marin au missile M51, le lancement du développement de la future version de ce missile et la continuation des travaux de conception du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de 3^e génération (SNLE 3G);
- la composante aéroportée verra se poursuivre les travaux de rénovation à mi-vie du missile ASMP-A et les études technologiques de son successeur. Le renouvellement des ravitailleurs C-135 (56 ans en 2019) sera engagé en 2014 avec le lancement de l'acquisition d'une flotte de 12 MRTT (*MultiRole Transport Tankers*), dont les deux premiers seront livrés sur la période de la LPM. Les premiers Rafale biplaces destinés à remplacer les avions du second escadron de Mirage 2000 N seront livrés en 2014;
- les systèmes de transmissions nucléaires feront l'objet de mesures de modernisation touchant principalement les réseaux de longue portée et durcis pour les deux composantes;
- la simulation se concrétisera avec la mise en service progressive du laser mégajoule (LMJ), tout en poursuivant la coopération franco-britannique dans le cadre du programme TEUTATES.

1.3. Protection

La fonction protection vise à garantir l'intégrité du territoire, à assurer aux Français une protection efficace contre l'ensemble des risques et des menaces, à préserver la continuité des grandes fonctions vitales de la Nation et à garantir sa résilience. Si l'ensemble des fonctions stratégiques et des moyens civils autant que militaires concourent à la protection, les armées garantissent de manière permanente, en métropole comme outre-mer, la sûreté du territoire, de son espace aérien et de ses approches maritimes. Dans ce cadre, les postures permanentes de sûreté de nos armées sont maintenues. Les forces armées continueront également à apporter une contribution à l'action de l'État en mer. En cas de crise majeure, elles pourront renforcer les forces de sécurité intérieure et de sécurité civile, avec un concours pouvant impliquer jusqu'à 10 000 hommes des forces terrestres, ainsi que les moyens spécialisés des forces navales et aériennes.

Dans le domaine de la sauvegarde maritime, la nouvelle version du système SPATIONAV, fédérant l'ensemble des informations de surveillance maritime, est en cours de déploiement en métropole et débutera outre-mer en 2014. La capacité navale d'intervention reposera sur le maintien d'unités existantes, complétées par les commandes de trois bâtiments multimissions (B2M) et de deux patrouilleurs à faible tirant d'eau spécifiquement adaptés à la Guyane (« PLG »).

S'agissant des capacités aériennes de surveillance et d'intervention maritime, la poursuite des livraisons de 4 Falcon 50 reconvertis viendra compléter une flotte composée de 4 Atlantique 2 dédiés à cette mission, de 4 Falcon 50M et de 5 Falcon 200 Gardian.

Dans le domaine de la sûreté aérienne, le programme SCCOA (système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales) poursuivra la modernisation des capacités de surveillance de l'espace aérien et des approches du territoire. En particulier, 2014 verra la livraison de radars HMA (haute et moyenne altitude) et la poursuite du processus de qualification du système ACCS (*Air Command and Control System*), qui amènera les centres français de détection et de contrôle au standard OTAN. Enfin, le premier appareil rénové de détection et de commandement aéroportés de l'armée de l'air sera livré en 2014.

LA CYBERDÉFENSE

Les atteintes aux systèmes d'information peuvent poser une question majeure de souveraineté en cas de prise de contrôle ou de paralysie de secteurs vitaux pour l'État. La maîtrise du cyberspace constitue désormais un enjeu stratégique national.

Une chaîne de commandement opérationnelle spécialisée organise et conduit la défense des systèmes d'information pour l'ensemble du ministère, en s'appuyant sur le Centre d'analyse en lutte informatique défensive (CALID) et les groupes d'intervention rapide, en étroite coordination avec l'Autorité nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Cette chaîne conduit également les opérations cybernétiques offensives.

Les investissements techniques et humains sont mis en perspective dans un schéma directeur capacitaire à dix ans. Un plan de renforcement de plusieurs centaines de personnes est programmé d'ici 2019 (dont 123 en 2014), alors que les effectifs du ministère sont en forte réduction.

La réserve citoyenne est également sollicitée, plus particulièrement dans le cadre d'études ou dans la conduite d'actions de sensibilisation.

1.4. Prévention

La prévention des crises qui affectent notre environnement inclut des actions diversifiées, allant de l'élaboration de normes nationales et internationales à la lutte contre les trafics, au désarmement, à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la coopération militaire. Dans cette perspective, la France s'appuiera notamment sur des déploiements navals permanents et sur des moyens prépositionnés.

Le dispositif des forces de présence implantées en Afrique et aux Émirats arabes unis est fondé sur le besoin de conserver une capacité de veille et d'action autonome dans notre zone d'intérêt, de respecter les engagements de la France dans le cadre des accords de défense et de contribuer au développement des capacités des pays africains à assurer eux-mêmes leur sécurité.

Ce dispositif a connu des évolutions majeures depuis 2011, et son utilité a une nouvelle fois été démontrée par la montée en puissance rapide des forces engagées au Mali lors du déclenchement de l'opération Serval.

Le Livre blanc mentionne une conversion des implantations africaines afin qu'elles disposent de capacités réactives et flexibles, privilégiant une plus grande contribution à l'assistance aux pays amis. Les modalités de cette conversion seront déterminées en 2014.

Contribuant simultanément aux fonctions protection et prévention, les forces de souveraineté poursuivent leur réorganisation et l'année 2014 conclura l'essentiel de la réforme du dispositif engagée au titre de la précédente LPM. Cette réforme sera prolongée, avec un recentrage des forces de souveraineté sur les missions militaires.

1.5. Intervention

La projection des capacités militaires hors du territoire national vise à protéger nos ressortissants à l'étranger et à défendre les intérêts stratégiques de la France, comme ceux de nos alliés. On distingue trois types de capacités militaires d'intervention.

Les **opérations de gestion de crise** mettent en jeu des moyens militaires permettant de contrôler de vastes espaces et de faire face à un adversaire asymétrique, souvent fondu dans la population. Nos armées doivent pouvoir s'engager dans la durée sur deux ou trois théâtres distincts, dont un en tant que contributeur majeur.

Les **opérations à dominante de coercition** nécessitent des forces du meilleur niveau technologique, capables de prendre l'ascendant sur un adversaire étatique.

Enfin, au titre de leurs missions permanentes, les armées disposeront d'un **échelon national d'urgence** de 5000 hommes en alerte, capable de projeter dans des délais très faibles une force allant jusqu'à 2300 hommes et rassemblant des moyens adaptés aux opérations de gestion de crise comme aux opérations de coercition.

L'année 2014 contribuera à la consolidation des capacités militaires d'intervention avec l'acquisition des principaux équipements suivants :

- pour les forces aéroterrestres : livraison de 4 hélicoptères Tigre HAD et 4 NH90 TTH, de 77 véhicules blindés VBCI, livraison de 4036 équipements FÉLIN et de 13 lance-roquettes unitaires (LRU) ; lancement de l'opération d'ensemble SCORPION qui permettra de renouveler en profondeur les moyens du combat de contact terrestre ;

- pour les forces navales : livraison de la deuxième frégate FREMM et de 3 hélicoptères NFH Caïman ; commande du quatrième sous-marin d'attaque Barracuda.
- pour les forces aériennes : livraison de 11 Rafale et de 220 AASM (armement air-sol modulaire) ; lancement de la réalisation du programme MRTT ; préparation de l'opération de rénovation des Mirage 2000 D.

LES FORCES SPÉCIALES

Capacité de premier plan dans toutes les opérations récentes, particulièrement adaptées aux besoins de réaction dans l'urgence, en souplesse et dans la profondeur contre un dispositif hostile ou complexe, les forces spéciales offrent au commandement militaire et aux autorités politiques des options diverses et adaptées.

Elles disposent d'une chaîne de commandement direct, dont les moyens seront accrus et la dimension interarmées confortée. Leurs équipements feront l'objet d'un effort spécifique qui débutera dès 2014 avec notamment la commande de 66 stations sécurisées MELCHIOR. Les moyens aériens feront ensuite l'objet d'un effort particulier : rénovation des avions de transport C-130, regroupement de la flotte de Caracal des armées sur un seul site, sous l'autorité du commandement des opérations spéciales.

2. L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE : UN OBJECTIF PRIORITAIRE

L'activité opérationnelle revêt une importance capitale, car elle garantit la qualité, la motivation et l'attractivité de l'armée professionnelle, clés de son efficacité. Elle comprend, d'une part, l'activité conduite en opération, notamment en opération extérieure, et, d'autre part, la préparation opérationnelle nécessaire à l'instruction, l'entraînement et la qualification des forces.

Les niveaux d'activité opérationnelle sont évalués, au travers d'indicateurs, par comparaison à des normes cohérentes avec celles de l'OTAN ou de nos principaux partenaires en coalition. Leur réalisation suppose d'abord de disposer du potentiel d'utilisation technique des matériels et donc des crédits d'entretien permettant sa régénération. Enrayer la diminution de l'activité opérationnelle est la priorité de court terme du ministère. Dès la LFI de 2013, les crédits d'entretien programmé des matériels ont augmenté de 8 %. Cet effort se poursuit en 2014 avec une nouvelle hausse de près de 5,5 %, portant la ressource en crédits de paiement à 3,1 Md€.

L'activité opérationnelle nécessite aussi le carburant opérationnel correspondant, la couverture financière des dépenses logistiques (transport de personnel ou de matériel vers les zones d'opération ou les zones d'entraînement) et des achats de petits équipements d'accompagnement (notamment du matériel de campagne, des vêtements de combat, des munitions). Elle s'appuie enfin sur des chaînes logistiques d'approvisionnement et de stockage (*supply chain*), dont des travaux d'optimisation débuteront dès 2014, dans la continuation de la logique de rationalisation des moyens de soutien.

Ces efforts financiers seront accentués par des mesures innovantes de réduction des coûts permettant de tirer le meilleur parti des ressources allouées, à l'image de la mise en œuvre du principe de différenciation : les forces destinées aux opérations de coercition et aptes à s'engager contre un adversaire du meilleur niveau bénéficient d'un entraînement spécifique à l'aide des équipements de premier rang ; les forces à même de prendre part à des opérations de gestion de crise dans la durée reçoivent un entraînement ciblé et modulé en fonction des missions qu'elles devront mener.

L'année 2014 doit donc marquer la stabilisation de la majorité des indicateurs d'activité à un niveau comparable à celui de 2013.

3. UN ENGAGEMENT EN OPÉRATION EXTÉRIEURE AU NIVEAU DE NOS RESPONSABILITÉS INTERNATIONALES

Les opérations extérieures (OPEX) recouvrent des missions très variées : opérations de coercition, maintien ou rétablissement de la paix, lutte contre le terrorisme, protection des ressortissants français ou assistance aux populations touchées par des catastrophes humanitaires ou naturelles. Le soutien de nos partenaires privilégiés (États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Danemark, Pologne, Italie et Espagne, notamment) doit être aujourd'hui systématiquement recherché dans le cadre de nos engagements opérationnels. Les relations bilatérales de défense ont, dans ce contexte, un rôle primordial car elles permettent de valoriser les multiples réseaux de coopération auxquels la France est partie prenante. Outre l'appui international aux déploiements de nos forces (Libye, Mali) qu'elles favorisent, elles facilitent également les négociations institutionnelles (en marge de l'UE et de l'OTAN) et encouragent la coopération capacitaire.

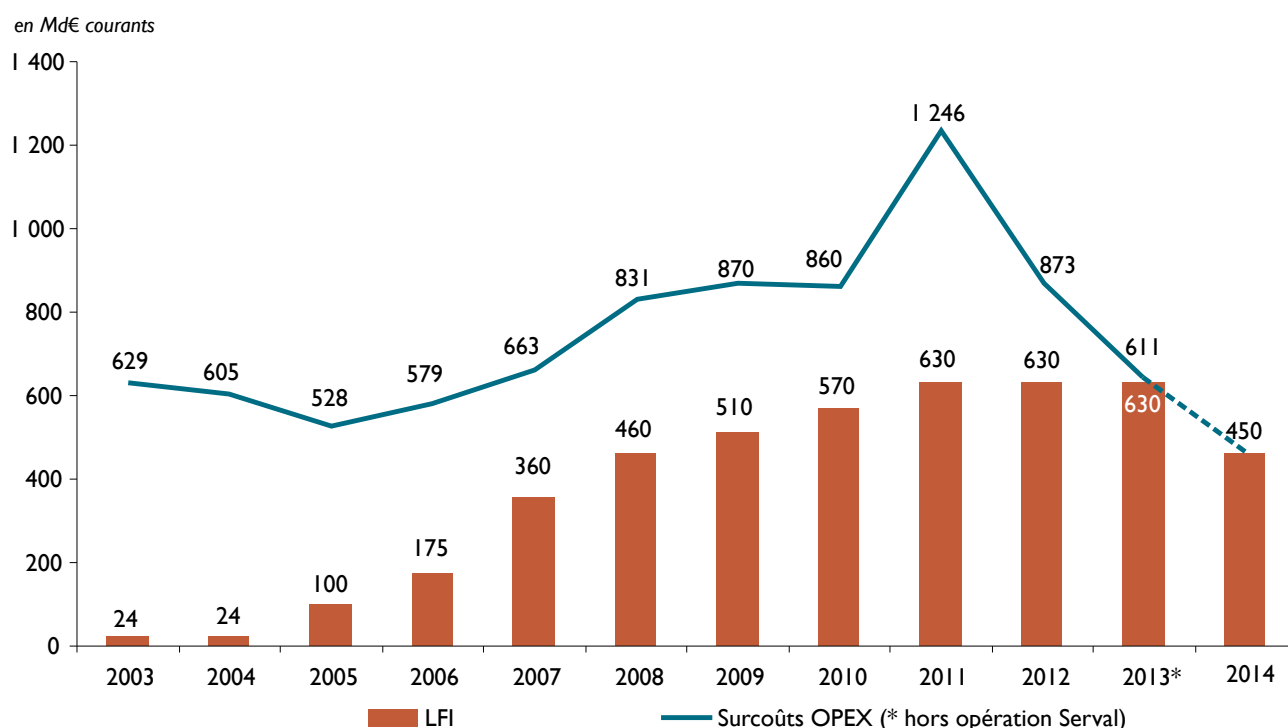
La France est engagée dans une vingtaine d'OPEX menées à titre national ou sous l'égide d'organisations internationales (OTAN, ONU, UE). Elle contribue notamment à :

- rétablir l'intégrité territoriale du Mali en liaison avec les forces maliennes (opération Serval), dont celles formées par la mission européenne EUTM Mali ; agir en liaison avec les forces déployées dans le cadre de la MINUSMA ; lutter contre les groupes armés djihadistes au Sahel avec ses partenaires africains et occidentaux ;
- garantir le cessez-le-feu au Sud-Liban dans le cadre de la FINUL (opération Daman) ;
- assurer la sécurité de nos ressortissants en république Centrafricaine (opération Boali) ;
- maintenir la stabilité dans les Balkans dans le cadre de la KFOR au Kosovo (opération Trident) ;
- lutter contre la piraterie maritime en océan Indien (opération européenne Atalante) ;
- aider les autorités afghanes à maintenir la sécurité à Kaboul et en Afghanistan (opération FIAS).

La prévision des surcoûts OPEX pour 2013 est estimée à 611 M€ hors surcoûts liés au déclenchement en janvier de l'opération Serval au Mali. Le montant de la provision budgétaire prévue pour financer les OPEX (630 M€ en 2013) est réduit à une prévision de dépenses de 450 M€ en 2014, eu égard à la fin du désengagement d'Afghanistan, à la réduction des effectifs déployés au Mali dans le cadre de l'opération Serval mais aussi à la reconfiguration de notre dispositif à l'étranger.

Les surcoûts OPEX qui dépasseraient cette prévision font l'objet d'une clause de sauvegarde qui prévoit la mise en place d'un financement interministériel dans le cas d'une décision politique de création d'une nouvelle OPEX ou du renforcement d'une OPEX existante.

Surcoût des opérations extérieures



4. LE RENFORCEMENT DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE

La construction de la défense européenne est une priorité réaffirmée dans le dernier Livre blanc. L'ambition française en ce qui concerne l'Europe de la défense s'appuie sur un triple constat : les États membres font face aux mêmes menaces et partagent donc les mêmes intérêts de défense ; les contraintes budgétaires des pays de l'Union européenne (UE) doivent favoriser les coopérations afin de maintenir le niveau de défense des États membres ; enfin, le contexte géostratégique, notamment le rééquilibrage des capacités américaines vers l'Asie-Pacifique, appelle l'UE à plus d'autonomie stratégique.

Le Conseil européen de décembre 2013, le premier consacré aux questions de défense depuis cinq ans, est une échéance majeure pour renforcer l'esprit de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) chez nos partenaires.

4.1 Les opérations et missions de la PSDC

L'UE est actuellement engagée dans deux opérations militaires, deux missions de formation et douze missions civiles au titre de la PSDC.

Parmi les opérations et missions militaires, **EUTM Mali** a été déclenchée en février 2013. Elle a pour objectif de former et d'entraîner les forces armées maliennes et de les conseiller dans la reconstruction de la chaîne de commandement, de la chaîne logistique, et de la fonction ressources humaines.

Cette action de formation et de conseil s'étend aux domaines du droit international humanitaire, de la protection des civils et des droits de l'Homme.

Parmi les douze missions civiles, quatre ont été lancées entre 2012 et 2013 :

- **EUBAM Libye** lancée en mai 2013. Elle a pour mandat de soutenir les efforts des autorités libyennes dans le domaine des frontières à la fois par le renforcement de leurs capacités en matière de sécurité des frontières à court terme et par le soutien à la mise en place d'une stratégie globale de gestion intégrée des frontières ;
- **EUCAP Sahel Niger** établie en juillet 2012. Elle vise à renforcer les capacités d'action des forces de sécurité intérieures et à améliorer leur capacité à coopérer avec les forces armées du Niger pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée ;
- **EUCAP NESTOR** lancée en juillet 2012. Elle a pour but d'aider les États de la Corne de l'Afrique à lutter contre la piraterie maritime par la création ou le renforcement de leur fonction garde-côtes et par la formation d'une police côtière, l'assistance juridique à la poursuite des pirates et la formation des juges en Somalie ;
- **EUAVSEC Sud-Soudan** établie en juin 2012. Elle a pour objectif de développer les capacités du Sud-Soudan dans le domaine de la sécurité aérienne à un niveau acceptable au regard des normes internationales en vigueur.

4.2. La coopération en matière capacitaire

Les initiatives européennes en matière capacitaire portent sur deux axes d'effort : le développement du partage et de la mutualisation des capacités : le *pooling and sharing* et le renforcement des synergies civilo-militaires.

En matière de partage et de mutualisation des capacités, la France soutient l'**initiative de ravitaillement en vol**, qui consiste à faciliter l'acquisition d'avions MRTT à capacité duale (ravitaillement en vol et transport stratégique), et à mutualiser l'emploi des moyens actuels et futurs. La réalisation **d'une capacité de formation des pilotes de transport**, partagée entre plusieurs États membres, est également envisagée à l'horizon 2025.

Les questions spatiales, la cybersécurité, la sûreté maritime, l'appréciation commune de situation et l'insertion des drones dans le trafic aérien représentent des enjeux stratégiques majeurs pour l'UE et des domaines dans lesquels les synergies civiles et militaires doivent être recherchées. La France soutient pleinement l'**AED**¹ à travers les projets de **R&T** que l'agence met en place en coopération avec la Commission. Elle la soutient également dans son rôle de représentant des intérêts militaires des États membres, notamment dans le cadre du projet de Ciel unique européen, et de son volet technologique **SESAR**².

Parallèlement, les avancées capacitaires européennes se nourrissent de coopérations bilatérales renforcées, à l'instar des études menées avec les Britanniques (missile antinavire, drone tactique, drone de combat, guerre des mines, etc.)

¹ Agence européenne de défense.

² *Single European Sky Air traffic management Research*. Volet technologique du projet Ciel unique de la Commission lancé en 2004 qui vise à permettre un doublement du trafic aérien en Europe d'ici 2030, d'augmenter la sécurité d'un facteur 10, tout en réduisant les coûts de moitié et l'impact sur l'environnement de 10 %.

COOPÉRATION FRANCO-BRITANNIQUE SUR ANL

Développé à partir de 2014, le missile antinavire léger (ANL) est destiné au combat en zone littorale et au combat asymétrique (terrorisme, piraterie, narcotrafic), en particulier contre des embarcations légères.

5. LA PARTICIPATION DE LA FRANCE À L'OTAN

L'OTAN demeure une composante essentielle de la stratégie de défense et de sécurité nationale. Le rapport de M. Hubert Védrine sur le bilan de la réintégration de la France dans l'OTAN, approuvé par le Président de la République en novembre 2012, prône une participation exigeante de notre pays dans les structures intégrées de l'Alliance et fixe une « stratégie d'influence et de vigilance ».

La France prend ainsi activement part au processus de réformes (structure de commandement, agences, siège, gouvernance) et de modernisation militaire de l'OTAN pour optimiser la maîtrise des budgets, des ressources humaines et des capacités.

Elle conserve le poste de commandement suprême allié de la transformation (SACT), pesant ainsi dans les réflexions prospectives sur la préparation des forces et la génération de capacités militaires. Par ailleurs, la qualité de ses insérés et le haut niveau de ses capacités opérationnelles ont permis à la France de se distinguer lors de l'opération en Libye. En Afghanistan, elle maintient du personnel de formation et de soutien dans le cadre de la FIAS depuis le retrait de nos forces combattantes fin 2012.

La France suit enfin étroitement la mise en œuvre du « Paquet défense » adopté au Sommet de Chicago (mai 2012) afin que celui-ci réponde bien aux aspirations des nations dans un contexte de tensions sur les budgets de défense. Il vise à renforcer le développement et l'emploi des capacités multinationales (initiative *Smart Defence*), l'interopérabilité des Alliés (initiative d'interconnexion des forces CFI) ainsi que le processus de planification de défense.


**OPEX
MULTINATIONALES**
2 314 militaires

- **OTAN**
 - Afghanistan (FIAS) **500**
 - Kosovo (KFOR) **300**
 - Baltic (AIR BALTIC) **80**
- **ONU**
 - Liban (FINUL) **900**
 - Mali (MINUSMA) **15**
 - Sahara occidental (MINURSO) **15**
 - Côte-d'Ivoire (ONUCI) **10**
 - RC Congo (MONUSCO) **5**
 - Liban/Israël (ONUST) **3**
 - Haïti (MINUSTAH) **2**
 - Liberia (MINUL) **1**
- **UE**
 - Océan Indien (ATALANTE) **200**
 - Ouganda (EUTM SOMALIA) **2**
 - RD Congo (EUSEC) **7**
 - Niger (EUCAP SAHEL) **1**
 - Bosnie-Herzégovine (ALTHEA) **1**
 - Mali (EUTM) **100**
- **AUTRES COALITIONS**
 - Océan Indien (OEF) **150**
 - RCA (MISCA) **7**
 - Égypte (FMO SINAI) **15**

Sources : CPCO


**FORCES DE
SOUVERAINETÉ**
6 648 militaires et civils

- **ANTILLES** **833 militaires / 241 civils**
- **GUYANE** **1 714 militaires / 149 civils**
- **NOUVELLE-CALÉDONIE** **1 060 militaires / 163 civils**
- **POLYNÉSIE** **607 militaires / 346 civils**
- **RÉUNION / MAYOTTE** **1 277 militaires / 247 civils**
- **ST-PIERRE-ET-MIQUELON** **11 militaires / 0 civil**

Sources : EMPLOI ET PPE, REO au 31/12/13 pour les civils

Forces françaises (effectifs militaires et civils) déployées hors du territoire métropolitain (au 15 août 2013)

FORCES DE PRÉSENCE

4 784 militaires et civils

- SÉNÉGAL 343 militaires / 169 civils
- GABON 922 militaires / 129 civils
- DJIBOUTI 1 975 militaires / 539 civils
- EAU 707 militaires / 0 civil

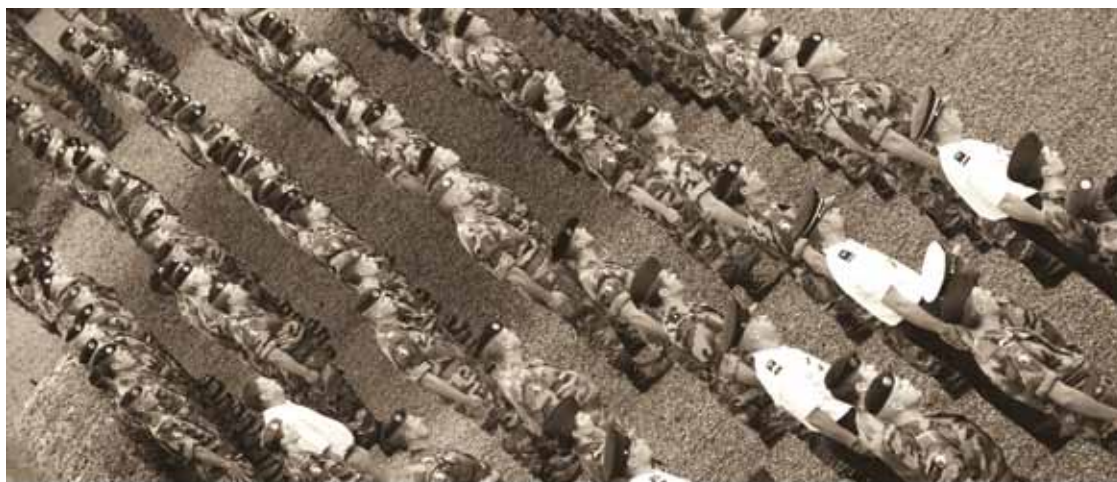
Sources : EMPLOI.REO au 31/12/13
pour les effectifs militaires et civils

AUTRES OPEX

5 160 militaires

- TCHAD Épervier 950
- CÔTE-D'IVOIRE Licorne 450
- RCA Boali 250
- OCÉAN INDIEN EPE 80
- GOLFE DE GUINÉE Corymbe 150
- JORDANIE Tamour 80
- MALI Serval 3 200

Sources : CPCO



CHAPITRE 4

LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA DÉFENSE AU SERVICE DE LA NATION

1. MISE EN ŒUVRE DE LA PROCHAINE LPM :

ACCOMPAGNER LES NÉCESSAIRES RÉDUCTIONS D'EMPLOIS

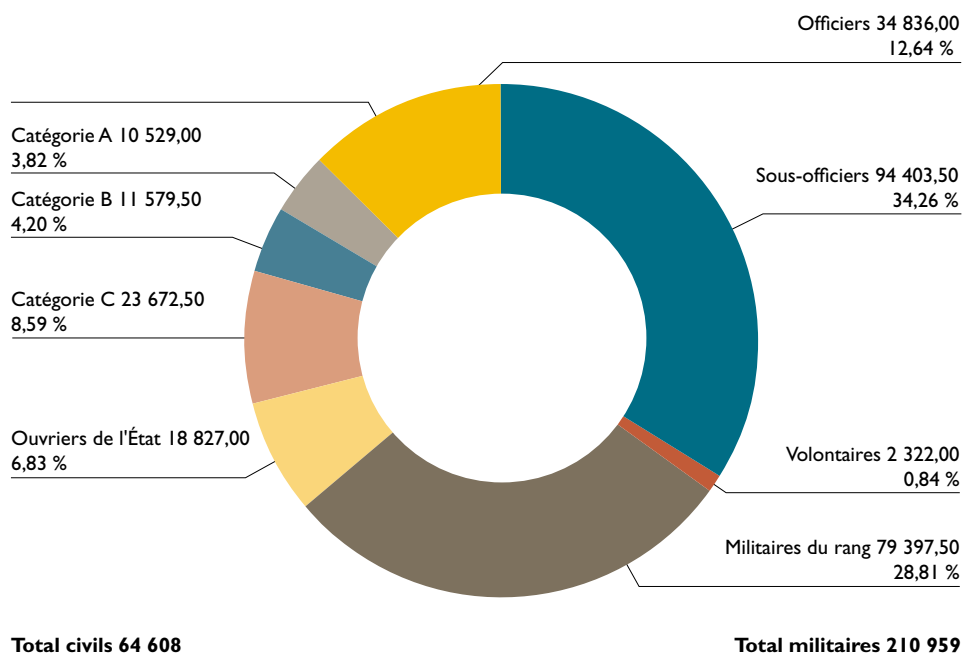
1.1. Une diminution des effectifs conforme aux orientations du Livre blanc

La diminution des effectifs de la mission « Défense » comprendra sur la période 2014 – 2019, outre les 10 175 postes en 2014 et 2015 au titre de la précédente réforme, une diminution de 23 500 ETP, résultant des objectifs à la fois opérationnels et de gestion fixés dans le Livre blanc, respectant le cadencement suivant :

Annuités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Déflation totale	-7 881	-7 500	-7 397	-7 397	-3 500	0	-33 675

En 2014, le plafond des effectifs budgétaires du ministère de la Défense s'élèvera à 275 567 équivalents temps plein travaillés (ETPT), dont 274 131 pour la mission « Défense » et 1 436 pour la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Il se répartira en 210 959 militaires et 64 608 civils.

Répartition par catégories d'emploi du plafond ministériel de la Défense en 2014 (en ETPT)



7 881 emplois nets seront supprimés en 2014. Cette déflation intègre toutefois la création de 332 emplois dans des domaines stratégiques pour le ministère comme la fonction « connaissance et anticipation » ou la cyberdéfense. Le ministère de la Défense demeurera également, en 2014, l'un des premiers recruteurs de l'État, avec une prévision de l'ordre de 17 000 recrutements.

1.2. Des mesures d'accompagnement pour le personnel concerné

Dans ce contexte, une attention toute particulière doit être portée au personnel, par des mesures d'accompagnement social, adaptées aux enjeux des déflations décidées et des restructurations à conduire. Ces leviers portent notamment sur :

- le renforcement de la reconversion, pour le personnel militaire ;
- des mesures financières d'incitation au départ (environ 1 900 par an) et à la mobilité ;
- les reclassements dans les fonctions publiques (supérieurs à 2 100 par an pour le personnel militaire).

En 2014, 195,2 M€ seront consacrés aux mesures d'accompagnement, dont 113,8 M€ au profit du personnel militaire au titre des aides au départ et à la mobilité.

La prise en compte des conditions de vie et d'exercice dans lesquelles les agents du ministère remplissent leurs missions se traduira par un plan ministériel d'amélioration de la condition du personnel sous enveloppe budgétaire. Il visera à rechercher des pistes de facilitation, notamment dans les domaines du logement, de l'aide sociale, du soutien familial et de la chaîne des soutiens. La rénovation de la concertation et du dialogue social sera également approfondie afin que les attentes et les interrogations du personnel du ministère soient mieux entendues.

2. UNE POLITIQUE RH AU SERVICE DU PERSONNEL MILITAIRE ET CIVIL

2.1. L'amélioration de la condition du personnel

Les mesures retenues pour 2014 en faveur du personnel militaire et civil du ministère s'inscrivent dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques.

Une priorité accordée au maintien de l'attractivité de la condition militaire (30 M€)

La transposition du nouvel espace statutaire de la catégorie B aux sous-officiers des armées (6,2 M€) sera poursuivie ainsi que celle du protocole Bachelot aux cadres de santé de la filière paramédicale et aides-soignants.

L'effort consacré à la mise en place de l'indemnité proportionnelle de reconversion (IPR) sera aussi reconduit avec une dotation de 5,8 M€.

Un effort marqué pour le personnel civil de catégorie C (11 M€)

Conformément aux orientations gouvernementales, la revalorisation de la grille de la catégorie C bénéficie d'une dotation de 6,2 M€. En outre, le personnel relevant de cette catégorie bénéficiera d'une revalorisation de son régime indemnitaire (1,5 M€).

2.2. Le maintien de prestations d'action sociale ciblées

Dans une conjoncture économique difficile, le budget de l'action sociale s'inscrit dans un contexte de stabilité et s'élèvera à 92,7 M€, afin de garantir la continuité et la qualité des prestations sociales servies aux ressortissants de la défense.

En 2014, 82,5 M€ seront consacrés aux prestations ministérielles : soutien social, petite enfance, aides individuelles, mobilité logement, vacances-loisirs, actions collectives telles que le soutien psychologique au profit des familles de militaires en opération extérieure ou la protection sociale complémentaire.

En outre, 2,8 M€ sont dédiés au fonctionnement et au soutien courant de ces politiques. Par ailleurs, les prestations interministérielles (restauration) s'élèvent à 7,4 M€.

Enfin, à ce budget de 92,7 M€, s'ajoutent 5,2 M€ destinés à la politique en faveur du handicap (allocation interministérielle pour les parents d'enfants handicapés).

LE DEVOIR DE LA NATION À L'ÉGARD DES MILITAIRES BLESSÉS OU TUÉS EN SERVICE ET À L'ÉGARD DE LEUR FAMILLE

Les militaires blessés et les familles de ceux qui sont décédés ou blessés en service restent naturellement au cœur des préoccupations du ministère, qui entend réaffirmer chaque année son devoir de soutien à leur égard et y consacre des moyens renforcés.

Le ministère a ainsi décidé, tout en contribuant à leurs financements, d'équiper de prothèses « nouvelle génération » chaque militaire amputé par suite d'une blessure en opération ou en service. Cette action facilitera la réinsertion professionnelle des blessés.

Un site internet dédié aux blessés et à leurs familles a, par ailleurs, été créé. Pour lutter contre le stress opérationnel et le stress post-traumatique dans les forces armées, un vaste plan d'action a aussi été déployé à la demande du ministre de la Défense, piloté par le Service de santé des armées (SSA). Un numéro « Écoute Défense » a notamment été mis en place fin janvier 2013, gratuit et anonyme, permettant la mise en relation avec un psychologue du SSA.

Chaque militaire tué en service ou en raison de sa qualité de militaire bénéficiera également de l'inscription de la mention « Mort au service de la Nation » sur son acte de décès. L'inscription sur un monument aux morts communal des noms de ces personnes s'effectuera dans des conditions identiques à celles prévues pour les « Morts pour la France ».

Le ministère s'attache également, dans le cadre de la prochaine LPM, d'une part, à étendre le bénéfice de la protection aux ayants droit du militaire ou de l'agent civil particulièrement exposés et décédés à raison de leurs fonctions et, d'autre part, à limiter le risque de mise en cause pénale pesant sur les militaires en adaptant le droit pénal aux spécificités de l'action de combat.



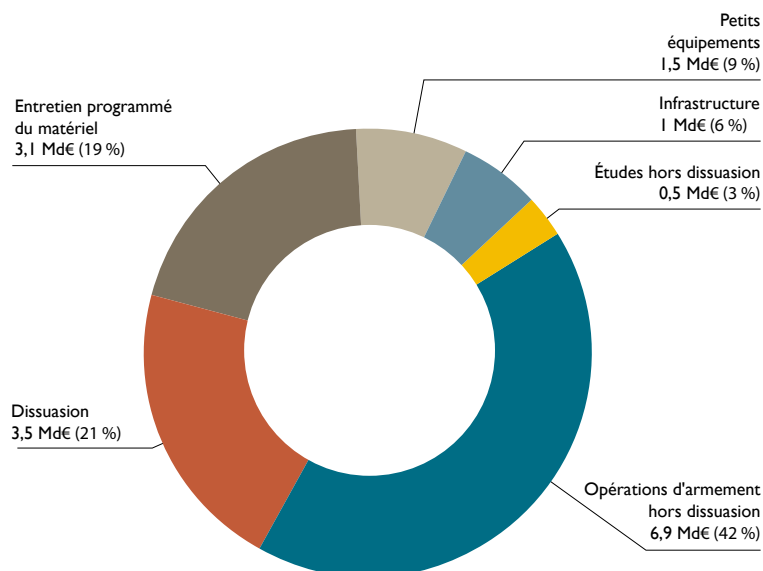
CHAPITRE 5

LES ÉQUIPEMENTS DES FORCES

L'industrie de défense française est l'une des premières au monde. Avec elle, la France dispose d'un outil exceptionnel dans chacun des secteurs qui définissent une grande puissance militaire, qu'il s'agisse de l'aéronautique, des sous-marins, de l'armement terrestre ou encore du renseignement. Gage d'autonomie stratégique, cette industrie participe aussi du dynamisme économique de la France (165 000 emplois environ, dont 20 000 hautement qualifiés) et de sa compétitivité à l'international. Sur la période de programmation militaire 2014-2019, une enveloppe annuelle de 17,1 Md€ en moyenne est allouée à l'équipement afin de préserver un haut niveau de compétences, d'assurer la poursuite des programmes en cours et de favoriser la coopération européenne en la matière. Le budget 2014 reflète cet engagement. En effet, malgré le contexte de réduction des déficits publics, les crédits consacrés à l'investissement et à l'entretien de l'équipement au profit de nos forces progressent, passant de 16 Md€ en 2013 à 16,5 Md€ dans le PLF 2014. L'entretien programmé des matériels et l'infrastructure bénéficient notamment de cet effort significatif. Le secteur des études amont, essentiel au maintien de nos compétences industrielles et à la maîtrise des technologies clés du futur, est lui aussi préservé avec les crédits à environ 0,75 Md€.

1. UN MONTANT DE RESSOURCES EN HAUSSE POUR LES ÉQUIPEMENTS

Les crédits de paiement consacrés aux équipements couvrent, pour les domaines des armements classiques et de la dissuasion, les études, le développement et la production des armements, les investissements d'infrastructure et l'entretien programmé du personnel et du matériel. Ils s'élèvent à 16,5 Md€ en 2014.



2. LES LIVRAISONS DE MATÉRIELS EN 2014

Première année de la nouvelle période de programmation militaire, 2014 verra la poursuite de l'équipement des forces avec la livraison de matériels comme des avions A400M et Rafale, des hélicoptères Tigre et NH90 et une frégate FREMM. Elle sera marquée par la livraison de nouveaux matériels comme le missile de croisière naval (MdCN).

LES PRINCIPALES LIVRAISONS EN 2014 PAR SYSTÈME DE FORCES

Commandement et maîtrise de l'information

- 6 stations de communications tactiques ASTRIDE;
- 16 kits de numérisation des communications tactiques NUMTACT;
- 44 sites du réseau RDIP;
- 26 premiers modules projetables du système d'information des armées (SIA);
- le centre de commandement, de détection et de contrôle des opérations aériennes de Lyon, ainsi que 3 radars haute et moyenne altitude du système SCCOA;
- 15 réseaux navals RIFAN étape 2;
- 3 stations sol de communications par satellite SYRACUSE III;
- 40 stations sol de communications haut débit par satellite COMCEPT;
- la surveillance de systèmes dans le cadre de la cyberdéfense;
- le satellite de télécommunications franco-italien SICRAL;
- 1 avion SDCA (système de détection et de commandement aéroporté) rénové.

Engagement Combat

- 220 armements air-sol modulaires (AASM);
- 25 torpilles lourdes MU90;
- 11 avions Rafale;
- 2 avions Rafale marine rétrofités au standard F3;
- 4 036 derniers équipements FÉLIN;
- 4 hélicoptères de combat Tigre en version appui destruction;
- 77 véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI);
- 1 frégate multimi mission (FREMM);
- 13 lance-roquettes unitaires (LRU);
- 60 missiles de croisière navals (MdCN).

Projection mobilité soutien

- 4 avions de transport A400M;
- 115 porteurs polyvalents terrestres (PPT);
- 5 hélicoptères Cougar rénovés;
- 1 500 ensembles parachutistes du combattant;
- 7 hélicoptères NH90 (3 en version navale et 4 en version terrestre).

Protection sauvegarde

- le dernier système de défense sol-air FSAF SAMP/T;
- 10 missiles Aster 15;
- 7 missiles Aster 30;
- 300 missiles Mistral rénovés;
- la transformation d'1 Falcon 50 en avion de surveillance maritime.

3. LES COMMANDES DE MATÉRIELS EN 2014

Conformément au projet de LPM, 2014 sera marquée notamment par la poursuite des commandes d'équipement comme un système de drones MALE, le quatrième sous-marin Barracuda ou encore 20 torpilles lourdes ARTÉMIS et la commande de nouveaux matériels comme l'avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport (MRTT).

LES PRINCIPALES COMMANDES EN 2014 PAR SYSTÈME DE FORCES

Dissuasion

- *lancement des travaux de la prochaine version du M51.*

Commandement et maîtrise de l'information

- *34 stations tactiques de communication ASTRIDE;*
- *285 stations de communication par satellite haut débit COMCEPT;*
- *66 stations de communication radio HF MELCHIOR;*
- *la dernière station sol de communication par satellite SYRACUSE III;*
- *6 réseaux navals RIFAN étape 2;*
- *33 modules projetables du système d'information des armées (SIA);*
- *la surveillance de systèmes dans le cadre de la cyberdéfense;*
- *609 kits de numérisation des communications tactiques NUMTACT;*
- *1 système d'avion léger de surveillance et de renseignement (ALSA 2R);*
- *1 système de drone moyenne altitude longue endurance (MALE).*

Engagement Combat

- *20 torpilles lourdes ARTÉMIS;*
- *retrofit d'hélicoptères Tigre de standard HAP au standard HAD;*
- *1 sous-marin nucléaire d'attaque Barracuda;*
- *19 pods de désignation laser nouvelle génération (PDL NG).*

Projection mobilité soutien

- *250 PPT;*
- *lancement de la réalisation de l'avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport (MRTT);*
- *acquisition de 2 avions de transport à très long rayon d'action (TLRA).*

Protection sauvegarde

- *des patrouilleurs légers.*

LE PROGRAMME MdCN

Le programme MdCN (missile de croisière naval) s'inscrit dans le développement d'une capacité de frappe dans la profondeur à partir des frégates européennes multimissions et des sous-marins Barracuda. Exploitant pleinement les capacités des plates-formes navales de prépositionnement, de liberté de mouvement et de présence simultanée dans la durée sur plusieurs théâtres, le MdCN offre ainsi une capacité de frappe en premier.

Sa réalisation a été lancée en 2006. Les premières livraisons sont prévues à compter de 2014, permettant l'équipement des frégates européennes multimissions.

LE PROGRAMME SCORPION

Le programme SCORPION vise à réaliser au profit de l'armée de terre un système de combat global, fédérant combattants, véhicules et systèmes d'armes par la transmission et le partage instantané d'informations et à assurer la transformation des groupements tactiques interarmes (GTIA) afin d'accroître leur efficacité et leur protection.

Il comprend le remplacement ou la modernisation des véhicules existants et le développement de capacités nouvelles, en utilisant au mieux les technologies permettant les échanges d'informations au sein du GTIA.

Le passage au stade de réalisation est prévu fin 2014 permettant ainsi d'engager le contrat de développement et d'acquisition, en vue des premières livraisons en 2018.

LE PROGRAMME MRTT

Le MRTT (MultiRole Transport Tanker – avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport) est destiné à remplacer les flottes actuelles de ravitaillement en vol (11 C-135 FR et 3 KC-135 R, construits au début des années 1960), de transport stratégique de personnel (3 A310 et 2 A340) et de fret par un parc unique d'avions gros porteurs polyvalents.

Ses missions couvriront notamment la mise en œuvre de la composante aérienne de la dissuasion, la contribution à la posture permanente de sûreté, la projection de forces et de puissance et le transport médicalisé (évacuation sanitaire stratégique).

Le passage au stade de réalisation est prévu en 2014, permettant ainsi d'engager le contrat d'acquisition patrimoniale, en vue d'une première livraison en 2018.

4. ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS ET PETITS ÉQUIPEMENTS

4.1. Un effort significatif sur l'entretien programmé des matériels

L'entretien programmé des matériels (EPM) regroupe les pièces de rechange nécessaires aux unités opérationnelles pour maintenir la disponibilité de leurs équipements, ainsi que les prestations de maintenance industrielle, réalisées par des services étatiques ou des sociétés privées. Ainsi, l'EPM traite les effets du vieillissement des parcs anciens (obsolescence, corrosion...), corrige les défauts constatés, prend en compte une part des évolutions techniques et réglementaires, et régénère le potentiel technique d'utilisation des équipements militaires : entretien préventif et entretien curatif à la suite de pannes.

L'EPM conditionne ainsi la réalisation de l'activité opérationnelle des armées, fortement dépendantes de la disponibilité technique de leurs équipements.

Les dépenses d'EPM présentent une dynamique haussière due au vieillissement des parcs en service, à l'arrivée de matériels de nouvelle génération au coût d'entretien plus élevé, et à l'augmentation du coût des facteurs de production industrielle et de main-d'œuvre spécialisée, plus forte que l'inflation.

Après une période 2010-2012 d'insuffisance de ressources sur l'EPM, entraînant *de facto* une baisse du niveau d'activité opérationnelle passé en deçà des normes, les crédits de paiement prévus pour 2014 sont, comme en 2013, en forte hausse : 3,1 Md€, soit une augmentation de 155 M€ (+5,5 % à périmètre comparable). Le projet de LPM prévoit ensuite une progression moyenne annuelle d'environ 4 %, qui permettra d'accompagner la hausse structurelle des coûts d'entretien et, à partir de 2016, de retrouver progressivement des niveaux d'activité conformes aux normes, au fur et à mesure de la réalisation du nouveau modèle d'armée.

4.2. Les petits équipements

Les petits équipements regroupent les dépenses d'investissement des services de renseignement, le maintien des moyens d'expertise technique, d'évaluation et d'essais de la DGA nécessaires à la réalisation des programmes d'armement, les dépenses au profit des systèmes d'information et de commandement (matériel et logiciels), et des armées, qui se décomposent en deux catégories : l'entretien programmé des personnels (EPP) et les équipements d'accompagnement et de cohérence (EAC).

Priorité du Livre blanc, les dépenses au profit de la fonction renseignement augmentent de 40 M€ entre 2013 et 2014.

L'EPP agrège les effets de protection individuelle (gilets pare-balles, casques lourds, tenues NRBC, etc.) et de nombreux petits équipements liés au soutien opérationnel : matériels de campagne, de sécurité de lutte contre les voies d'eau et d'incendie... Le durcissement des opérations en cours exige à ce titre de maintenir les efforts consentis dans ce domaine.

Les EAC financent l'acquisition de munitions (de combat et d'entraînement) ainsi que de matériels concourant directement à l'activité opérationnelle (matériels de servitude aéronautique, de manutention et de transport, de lutte contre la pollution, d'amarrage et de ravitaillement des bâtiments de la marine nationale...) ou à la préparation opérationnelle (simulateurs, ciblerie).

Le budget 2014 comporte une ressource financière totale de 1,5 Md€ pour les petits équipements, en hausse de 14 %. Elle permettra de stabiliser le stock de munitions de combat tout en garantissant un flux suffisant de munitions d'entraînement.

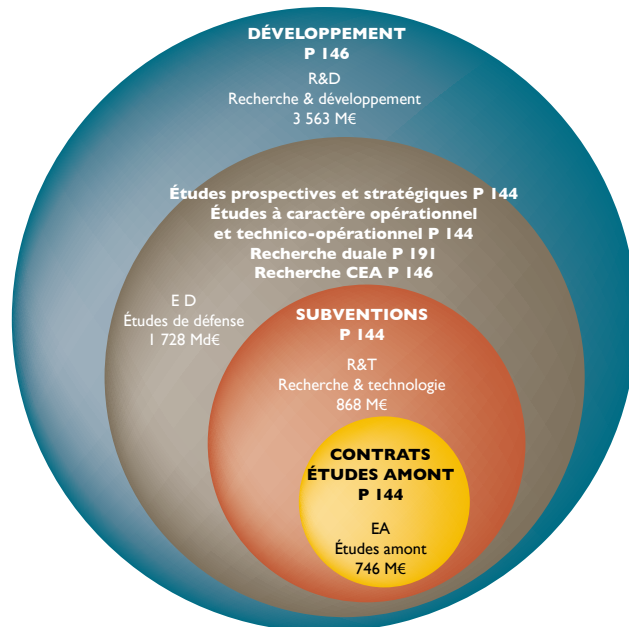
5. UN EFFORT CONTINU EN FAVEUR DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)

L'un des éléments fondamentaux du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 est la reconnaissance d'un « impératif industriel », qui conditionne la viabilité même du modèle d'armée. Dans la LPM 2014-2019, le choix est fait de préserver l'ensemble des secteurs de notre base industrielle et technologique de défense (BITD), compte tenu d'impératifs multiples, liés d'abord à l'exercice de notre souveraineté et à des aspects économiques, d'emploi et de réindustrialisation.

La pérennité de la BITD suppose qu'elle maîtrise les technologies clés capables de répondre sur le long terme aux besoins de nos forces armées. Les études amont fournissent une contribution majeure au développement des compétences industrielles et technologiques des bureaux d'études, indispensables à la compétitivité de la BITD et à la réalisation des programmes futurs.

Le ministère de la Défense demeure **le premier acheteur et investisseur public**. Il suscite et accompagne l'innovation industrielle et technologique. **En 2014, il consacrera 3,6 Md€ à la R&D**. La défense se retrouve ainsi au cœur de la politique de croissance et de compétitivité du Gouvernement. **Elle maintient le niveau de crédits destinés aux études amont qui avaient été augmentés de plus de 10 % entre 2012 et 2013** pour atteindre environ 0,75 Md€, afin de préserver les dépenses d'avenir. Elle contribue toutefois à l'effort de redressement des comptes publics, notamment en fixant des objectifs d'économies à ses opérateurs.

Les agrégats de recherche de défense au PLF 2014 (CP)



La coopération internationale permet un effet de levier sur nos investissements de R&T, prépare les structures industrielles à l'échelle européenne et favorise l'expression de besoins militaires communs. La forte dynamique impulsée depuis 2005 a permis une augmentation importante du taux de coopération européenne en matière de R&T de défense, de 13 % en 2005 à 17 % en 2011 et 2012. En dépit des difficultés financières de nos partenaires, de nouveaux projets concrétisés depuis 2012 sont de nature à rétablir un taux de coopération autour de 17 % en 2013 et au-delà. L'un des principaux exemples est

le lancement de la phase préliminaire du programme de démonstration franco-britannique du système de combat aérien futur (SCAF), dans le cadre de l'accord de Lancaster House de 2010.

La Défense participe également aux actions gouvernementales au profit de la recherche et de l'innovation, à travers les pôles de compétitivité, le cofinancement de projets avec l'agence nationale de la recherche, et le dispositif d'accompagnement spécifique de travaux de recherche et d'innovation défense (ASTRID). Les synergies autour des technologies duales sont exploitées *via* le financement des projets innovants des PME ou des laboratoires académiques. La coopération avec la communauté de recherche civile démultiplie les budgets mis en commun et l'oriente sur les enjeux de la défense.

Depuis 2009, le régime d'appui pour l'innovation duale (RAPID) permet aux PME de soumettre spontanément leurs projets technologiques innovants présentant des applications sur les marchés militaires ainsi que des retombées sur les marchés civils. Ce dispositif, qui a été étendu aux entreprises de taille intermédiaire, est mis en œuvre conjointement avec le ministère chargé de l'industrie. Dans le cadre du pacte Défense-PME, les crédits qui y sont consacrés seront augmentés de 25 % (soit 50 M€) à l'horizon 2015 – avec une première étape en 2014 à 45 M€ – afin de renforcer l'accès de ces entreprises aux futurs marchés de défense et promouvoir leur compétitivité. Enfin, la Défense met à disposition de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » un budget de 193 M€ en 2014, à travers le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) ».

6. INFRASTRUCTURES

Pour remplir ses missions, réaliser la préparation opérationnelle de ses forces, maintenir en condition ses équipements et soutenir son personnel et son fonctionnement, le ministère de la Défense dispose d'un parc immobilier important en métropole, outre-mer et à l'étranger. Il s'appuie sur les schémas directeurs immobiliers de base de défense pour garantir l'optimisation de l'infrastructure nécessaire aux forces et aux services.

Pour répondre à l'évolution des besoins, le parc immobilier du ministère de la Défense nécessite un effort permanent d'investissement, maintenu à une moyenne de plus de 1 Md€ par an dans le projet de LPM. Le budget 2014 hors titre 2 consacré à l'infrastructure présente un niveau de crédits de paiement (+10,5 % par rapport à 2013) et une capacité d'engagement (+9,9 % par rapport à 2013) permettant la réalisation des travaux indispensables au rétablissement de conditions de vie et de travail conformes aux attentes légitimes du personnel ainsi qu'à l'accueil des nouveaux matériels et équipements réalisés dans le cadre des grands programmes d'armement. Pour la bonne exécution de la programmation, ce budget est complété des ressources issues des cessions immobilières des années précédentes à hauteur de 206 M€.

En 2014, d'importants investissements accompagneront donc la montée en puissance des programmes Hélicoptères de nouvelle génération (Tigre, NH90), VBCI, SCORPION, A400M, Rafale, MRTT. Des investissements conséquents seront également engagés dans les bases navales de Brest et de Toulon pour l'accueil des frégates FREMM et des sous-marins Barracuda, ainsi que pour la rénovation des réseaux électriques très anciens et inadaptés aux navires de nouvelle génération. Les investissements porteront également sur les chaussées aéronautiques des bases aériennes. L'effort est maintenu par ailleurs sur les espaces d'entraînement de l'armée de terre, sur l'aide au logement du personnel civil et militaire, de même que sur la rénovation des hôpitaux des armées (plus de 30 M€ au profit de la rénovation de l'hôpital Bégin). Ce niveau d'investissement a été possible au prix d'un effort significatif de rationalisation des besoins dans le cadre des nouvelles orientations de la politique immobilière ministérielle.

Enfin, les ventes d'emprises parisiennes en 2014 doivent permettre de réaliser les recettes exceptionnelles prévues dans le projet de LPM.

SECONDE PARTIE

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

**CHAPITRE 2 : DES DROITS CONSOLIDÉS
 AU PROFIT DES ANCIENS COMBATTANTS**

1 Les dispositifs en faveur des anciens combattants	47
2 Une meilleure prise en compte du retour d'opération extérieure (OPEX)	48
3 Le maintien de la provision pour l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français	49
4 La refonte du <i>Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre</i> (CPMIVG)	49

**CHAPITRE 3 : UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE
 AU SERVICE DES HARKIS ET DES RAPATRIÉS**

1 Le maintien des droits	51
2 Vers une nouvelle organisation en 2014	52
3 Une démarche de valorisation de la mémoire	53

**CHAPITRE 4 : DEUX OPÉRATEURS DÉDIÉS
 AU MONDE COMBATTANT**

1 L'ONAC-VG, la maison des anciens combattants et des victimes de guerre	55
2 L'Institution nationale des Invalides (INI), la « maison des Invalides »	58

CHAPITRE 5 : LE LIEN ARMÉE-NATION RENFORCÉ

1 Une journée défense et citoyenneté (JDC) confortée	62
2 Les réserves opérationnelle et citoyenne	63
3 Des politiques culturelles dynamiques	63

CHAPITRE 6 : UNE POLITIQUE DE MÉMOIRE RENOUVELÉE

1 L'hommage au monde combattant	67
2 L'éducation et la transmission de la mémoire	70
3 La conservation et la mise en valeur du patrimoine de pierre	71



CHAPITRE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le budget de l'année 2014 dédié aux anciens combattants, à la politique de mémoire et au lien armée-Nation traduit la **volonté de conforter les droits des anciens combattants et de leur rendre un hommage appuyé** dans un contexte budgétaire de redressement des finances publiques.

Pour les programmes de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation » pilotés par le ministre délégué auprès du ministre de la Défense, à savoir le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » et le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », **le budget pour 2014 s'élève ainsi à 2 850 millions d'euros (M€)**, hors pensions. La baisse des crédits de 2,7 % par rapport à la loi de finances initiale (LFI) de 2013 résulte de la diminution des effectifs de bénéficiaires des pensions militaires d'invalidité (PMI), de la retraite du combattant (RC), des dispositifs d'intervention associés (rentes mutualistes, réduction de transports) ainsi qu'une réduction des taux de majoration spécifique des rentes mutualistes.

L'année 2014 est celle de la concrétisation de mesures nouvelles, portées par le programme 169, attendues de longue date par le monde combattant. Il s'agit notamment de l'extension du bénéfice de la carte du combattant aux militaires ayant servi en Afrique du Nord pendant quatre mois, dès lors que la date de leur premier jour de service est antérieure au 2 juillet 1962 (carte « à cheval »), du renforcement de l'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) ou de la meilleure prise en charge des invalides mutilés grâce au financement de prothèses de nouvelle génération. Au total, **les crédits concernant les dépenses d'intervention en faveur des anciens combattants représentent 94 % du budget pour 2014.**

La politique mémorielle du ministère financée par le programme 167 enregistre une augmentation de 6 M€ de ses crédits en 2014. Cette dotation doit permettre de prendre en compte **un calendrier commémoratif enrichi et exceptionnel** du fait des commémorations d'ampleur internationale liées au centenaire de la première guerre mondiale ainsi qu'au 70^e anniversaire de la résistance intérieure, de la libération du territoire national et de la victoire contre le nazisme. La Direction du service national (DSN) poursuit par ailleurs ses efforts de rationalisation, notamment en termes d'effectifs et de masse salariale qui diminue de 4,5 M€ (hors pensions).

Enfin, lors du Comité interministériel de modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013, le Gouvernement a approuvé un plan d'action détaillé réformant la gestion des prestations en faveur du monde combattant, des victimes de guerre, des rapatriés et des harkis. S'agissant des rapatriés et des harkis, pour pérenniser l'action entreprise et remédier à la multiplicité des structures, la gestion de l'ensemble des dispositifs sera recentrée sur l'ONAC-VG et sur le Service central des rapatriés (SCR), qui sera à terme un des pôles spécialisés de l'office. Les harkis et rapatriés bénéficieront désormais d'un guichet unique auprès des services départementaux de l'office. Les crédits du programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » sont transférés en conséquence au programme 169, pour un montant de 17,8 M€.

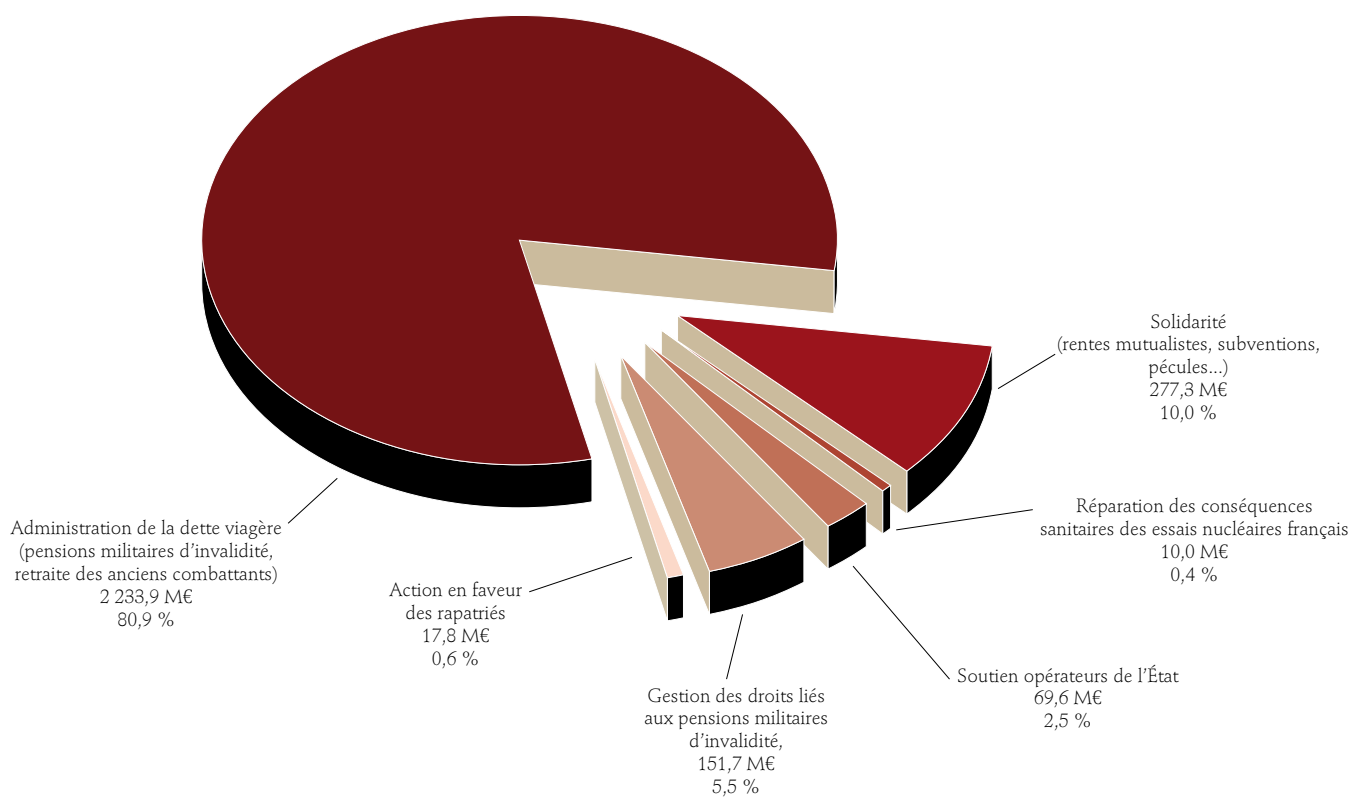
Répartition du budget

Crédits de paiement (en €)	LFI 2013	PLF 2014
Programme 167	119 559 626	117 141 658
dépenses de personnel	82 222 845	75 192 377
<i>dont pensions</i>	<i>29 669 186</i>	<i>27 147 384</i>
dépenses d'intervention	10 291 212	13 103 712
autres dépenses	27 045 569	28 845 569
Programme 169	2 838 499 480	2 760 341 590
dépenses d'intervention	2 763 945 300	2 686 060 000
autres dépenses	74 554 180	74 281 590
Total avec pensions	2 958 059 106	2 877 483 248
Total hors pensions	2 928 389 920	2 850 335 864

Rappel plafond LPFP* (format 2014) des programmes 167 et 169 : 2 840 M€

* Loi de programmation des finances publiques.

PLF 2013 du programme 169 par grandes masses





CHAPITRE 2

DES DROITS CONSOLIDÉS AU PROFIT DES ANCIENS COMBATTANTS

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2014, qui constitue la deuxième annuité de la programmation budgétaire triennale, confirme l'amélioration continue des services rendus au bénéfice des anciens combattants, consolide le niveau des prestations de réparation qui leur sont allouées et consacre des droits nouveaux.

1. LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS

Les crédits relatifs à l'administration de la dette viagère s'établissent en 2014 à 2234 M€, soit 80,2 % des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » (hors dépenses de personnel et transfert des crédits du programme 177). Les effectifs concernés à la fin de 2014 sont estimés à 1 146 494 pour la retraite du combattant et à 252 593 pour les pensions militaires d'invalidité (PMI). La dotation au PLF 2014 pour la dette viagère intègre une évolution dynamique du rapport constant depuis 2008 (valeur actuelle du point PMI à 13,93 € au 1^{er} octobre 2012). Cette dotation assure notamment le financement de l'attribution de la carte du combattant aux militaires ayant servi quatre mois en Afrique du Nord, dès lors que la date de leur premier jour de service est antérieure au 2 juillet 1962 (4 M€). Cette mesure dite carte « à cheval » concrétise l'engagement du ministre délégué aux anciens combattants, lors des débats parlementaires sur le PLF 2013, visant à assurer une équité de traitement entre combattants en Afrique du Nord.

De plus, le budget 2014 intègre l'extension du régime d'imputabilité aux incorporés de force dans l'armée allemande, capturés par l'armée soviétique et internés dans des camps à l'ouest de la ligne Curzon (0,7 M€). Là encore, cette mesure met en œuvre l'engagement de prendre en compte les demandes légitimes liées à cette extension.

Le budget 2014 marque en outre l'engagement du ministère à maintenir un financement de qualité de l'ensemble des prestations en matière de **droits en faveur des pensionnés**, malgré l'augmentation des dépenses de santé et le vieillissement de la population bénéficiaire. Ces prestations recouvrent les soins médicaux gratuits et l'appareillage des mutilés, ainsi que les prestations de sécurité sociale destinées à garantir une couverture santé aux bénéficiaires d'une pension au titre du *Code des pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre* (CPMIVG), mais n'ayant pas la qualité d'assuré social.

Par ailleurs, dans le domaine de la **solidarité du monde combattant**, le plafond applicable à la majoration de la retraite mutualiste du combattant versée par l'État est maintenu, dans le cadre du PLF 2014, à 125 points d'indice PMI, soit 1 741,25 €, au 1^{er} janvier 2013. Toutefois, dans un souci de participation de tous au nécessaire redressement des finances publiques, les seules majorations spécifiques sont

réduites de 20 %, ce qui permettra à l'État, à terme, de dégager 30 M€ d'économie chaque année, sans modification du régime fiscal associé.

2. UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RETOUR D'OPÉRATION EXTÉRIEURE (OPEX)

Le renforcement de la reconnaissance des combattants en OPEX est une priorité pour le Gouvernement. En effet, l'opération Harmattan (Libye) et l'opération Serval (Mali) ont été qualifiées d'OPEX par les arrêtés du 29 octobre 2012 et du 2 avril 2013. Les textes ouvrant droit au bénéfice de la carte d'ancien combattant pour ces opérations sont en cours de traitement administratif, ainsi que pour l'opération Atalante (lutte contre la piraterie).

Le nombre de cartes du combattant attribuées au titre des OPEX va donc continuer à augmenter. Depuis 1993, environ 3 000 cartes ont été délivrées en moyenne chaque année par l'ONAC-VG au titre des OPEX. En 2012, 8 900 ont été attribuées, en hausse de 147 % par rapport à 2011 (3 600). 2013 voit la tendance se confirmer (7 100 cartes au 31 juillet). Le cadre légal de cette reconnaissance est en cours de simplification. En effet, dans le cadre d'une habilitation législative (inscrite dans le projet de loi de programmation militaire), le *Code de la défense* sera modifié pour préciser que les militaires participant à des opérations extérieures ont vocation à obtenir la carte du combattant, dans les conditions d'attribution existantes, sans qu'il soit nécessaire d'adopter un texte supplémentaire réactualisant à chaque fois la liste des opérations extérieures ouvrant droit à la carte fixée par l'arrêté du 12 janvier 1994.

PRISE EN CHARGE DES TRAUMATISMES PSYCHIQUES

Les militaires sont confrontés à des situations de violence et de proximité avec la mort pouvant déclencher un traumatisme psychique. Pour lutter contre le stress opérationnel et le stress post-traumatique dans les forces armées, un vaste plan d'action a été mis en place à la demande du ministre de la Défense, piloté par le Service de santé des armées (SSA).

Le soutien psychologique comprend deux composantes, psychosociale tournée vers le groupe et médico-psychologique orientée vers le soin. Ces actions s'effectuent en synergie et sont animées par un coordonnateur national du service médico-psychologique des armées. Le médecin des forces est la pierre angulaire du dépistage et du parcours de soins des blessés psychiques, en liaison avec des psychiatres et des psychologues, et le garant de la traçabilité des troubles pour la reconnaissance d'imputabilité au service. Lors de la survenue d'un événement grave en OPEX, une cellule de crise est mise en place en base arrière, au profit des familles et des proches. Les militaires blessés évacués vers les hôpitaux de la métropole sont systématiquement examinés par un psychiatre, la blessure psychique étant souvent associée à la blessure physique. Un sas de retour d'opération a été mis en place à Chypre pour effectuer des « paliers de décompression », afin de se libérer de la tension opérationnelle et de désactiver les mécanismes d'adaptation au combat avant le retour en métropole. Une information est également dispensée sur le stress post-traumatique. Afin d'effectuer un dépistage précoce de cette affection, une visite post-opérationnelle est ensuite systématiquement effectuée au 3^e mois du retour, étant donné l'aspect différé des troubles.

Une campagne d'information a été réalisée pour que les militaires atteints de stress post-traumatique dépassent leurs réticences à venir consulter et à bénéficier de soins, par voie d'affiches dans les Centres médicaux des armées (CMA) et sur le site du ministère de la Défense.

Un numéro « Écoute Défense » a également été mis en place fin janvier 2013, gratuit et anonyme, permettant la mise en relation avec un psychologue du SSA. Des anciens combattants y ont eu recours et ont été orientés vers le réseau de soins qui comprend, en sus des spécialistes des hôpitaux militaires, des dispositifs de proximité, dont des psychologues affectés en CMA. Lors de la visite systématique de fin de service, le militaire est renseigné sur la possible survenue de troubles différés et invité dans ce cas à prendre contact avec les établissements du SSA muni de sa carte d'ancien combattant.

Le ministère de la Défense a décidé d'équiper de prothèses de dernière génération les militaires amputés par suite d'une blessure en opération ou en service. Cette action, à forte valeur symbolique, vise également à faciliter la réinsertion professionnelle de ces blessés. Elle s'inscrit dans une dynamique de réforme ambitieuse du droit à réparation au profit de l'ensemble des bénéficiaires d'une PMI. Le budget 2014 intègre à cet effet une dotation de 1 M€ permettant d'équiper une vingtaine de mutilés.

3. LE MAINTIEN DE LA PROVISION POUR L'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS

L'attention portée par le ministère à l'indemnisation **des victimes des essais nucléaires** français se traduit dans le cadre du PLF 2014 par le maintien d'une provision de **10 M€**.

Le décret n° 2012-604 du 30 avril 2012 modifiant le décret n° 2010-653 du 11 juin 2010 a étendu le périmètre géographique des zones de l'atoll de Hao et de celles de l'île de Tahiti, dans lesquelles le demandeur doit avoir résidé ou séjourné pour pouvoir bénéficier du régime d'indemnisation. En outre, il a élargi la liste des dix-huit maladies radio-induites au cancer du sein chez l'homme, ainsi qu'à trois nouvelles pathologies (lymphomes, myélomes et myélodysplasies).

Par ailleurs, le Gouvernement doit remettre très prochainement au Parlement un « rapport sur l'opportunité et les modalités de modifications du décret n° 2010-653 du 11 juin 2010 pris en application de la loi relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français ».

4. LA REFONTE DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE (CPMIVG)

Le CPMIVG comprend divers dispositifs élaborés après les grands conflits du XX^e siècle, sans réelle unité d'ensemble. Malgré diverses actualisations partielles intervenues depuis la codification (1947-58), le code se caractérise par des mentions désuètes ou des concepts devenus inadaptés. De nombreux textes relatifs au droit à pension, à la délivrance de titres ou à l'organisation des services, sont demeurés en dehors du code, posant la question de leur intégration.

Pour ces raisons, la refonte du code a été inscrite, en tant que chantier de simplification, au programme de travail gouvernemental. Cette opération est menée par la Direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de la Défense, en lien avec **la Commission supérieure de codification (CSC)** relevant du Premier ministre.

La refonte du CPMIVG, dont les travaux devraient prendre environ trois ans, se fait à **droit constant**, c'est-à-dire de façon à éliminer les dispositions du code irrégulières ou caduques et à simplifier sa présentation générale, mais sans qu'il soit touché, en aucune manière, aux droits des anciens combattants.

Des réunions sont tenues régulièrement avec les associations du monde combattant pour les informer de l'avancement des travaux et connaître leurs observations. La CSC devrait se prononcer définitivement en novembre 2013 sur le plan du code, après examen de différentes hypothèses, et sur son périmètre. L'examen du contenu se poursuit parallèlement avec les rapporteurs désignés par la CSC.

Le projet de loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019 comporte un article habilitant le Gouvernement à **procéder par voie d'ordonnance** pour la partie législative du code.



CHAPITRE 3

UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE AU SERVICE DES HARKIS ET DES RAPATRIÉS

Dans le cadre des mesures générales engagées depuis 2012 en faveur de la modernisation de l'action publique, un vaste plan d'action réformant la gestion des prestations en faveur du monde combattant, des victimes de guerre, des rapatriés et des harkis a été approuvé récemment par le Gouvernement.

Cette réforme structurelle a pour objectif de simplifier et de raccourcir les circuits complexes de traitement actuel des dossiers, tout en garantissant la poursuite des missions et des actions en faveur des rapatriés et anciens combattants harkis.

1. LE MAINTIEN DES DROITS

Le budget 2014 prévoit le maintien de l'ensemble des mesures en faveur des rapatriés. Sa dotation de 17,8 M€ marque l'engagement des pouvoirs publics à maintenir un financement de qualité des prestations envers les rapatriés, notamment les anciens supplétifs et leurs familles, de reconnaître leurs actions, leur courage et leur engagement pendant la guerre d'Algérie.

Les mesures de désendettement, toujours en vigueur, permettent l'effacement des prêts liés à la réinstallation au titre de l'article 44 de la loi de finances pour 1986 et la sauvegarde du toit familial dans le cadre des dispositions du décret n° 2007-398 du 23 mars 2007 qui a donné aux préfets les moyens juridiques et financiers d'intervenir.

De première importance, la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés participe au renforcement et à la poursuite d'un ensemble de mesures mises en œuvre depuis ces cinquante dernières années.

Les conditions d'insertion des harkis ont été améliorées en assurant une sécurité matérielle à la première génération par le versement des allocations de reconnaissance.

Les enfants d'anciens supplétifs ont vu, quant à eux, les conditions de leur insertion économique et sociale améliorées par un accès privilégié à tous les dispositifs d'aide à l'emploi, des aides à la formation scolaire et universitaire, des aides à la formation professionnelle. Ces dispositifs sont reconduits, en complément des dispositifs de droit commun en faveur de l'emploi, avec un effort particulier porté sur l'accès aux emplois réservés des trois fonctions publiques.

Le transfert aux services gestionnaires, à savoir l'ONAC-VG et le SCR, des dossiers actuellement instruits par la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) ou l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM) permettra d'assurer la poursuite de tous les autres dispositifs (retraites, indemnisation, désendettement...).

Enfin, un soutien financier continuera d'être apporté aux associations représentatives qui contribuent à la mise en œuvre des mesures de solidarité nationale en faveur des rapatriés.

2. VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION EN 2014

Le système existant conjugait l'action d'un ministre responsable des politiques en faveur des rapatriés et anciens combattants harkis et celle de plusieurs organismes qui ne lui étaient pas rattachés : la MIR (service du Premier ministre), l'ANIFOM (établissement public à caractère administratif du ministère de l'Économie et des Finances) et le SCR (service central délocalisé à Agen du ministère de l'Intérieur). Les moyens budgétaires dépendaient quant à eux du programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » placé sous la responsabilité de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement.

Il a donc été décidé d'entamer une réforme permettant une meilleure coordination des services et une simplification des circuits complexes de traitement actuel des dossiers, organisée autour de l'idée de « guichet unique » pour les rapatriés et les anciens combattants harkis, à savoir l'ONAC-VG.

Concrètement, la réforme engagée, qui sera effective dès le début de l'année 2014, se traduira par :

- la pérennisation des structures : deux organismes bien connus des rapatriés et des harkis auront en charge tous les dossiers : d'une part, l'ONAC-VG pour les harkis, anciens combattants et leurs familles, d'autre part, le SCR, créé en 1956, qui conservera l'ensemble de ses missions antérieures, tout en se voyant confier de nouvelles responsabilités ; il sera placé sous l'autorité fonctionnelle de l'ONAC-VG ;
- la simplification des procédures et des circuits : toutes les demandes seront effectuées auprès des services départementaux de l'ONAC-VG ; les dossiers seront ensuite traités par le SCR d'Agen (instruction des demandes et paiement).

La réforme en cours permettra de poursuivre le dialogue avec les associations et les différents dispositifs en faveur des rapatriés et des harkis. Elle se fera à droits constants et sera conduite sous l'égide du ministre délégué en charge des anciens combattants auprès du ministre de la Défense, en concertation avec les associations.

Les moyens budgétaires seront quant à eux inscrits au programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant ».

3. UNE DÉMARCHE DE VALORISATION DE LA MÉMOIRE

Partager les mémoires, faciliter les recherches historiques et l'accès aux archives, ceci permettra aux chercheurs mais aussi aux familles et au public d'appréhender de manière objective une période douloureuse de notre histoire. La Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie saura trouver toute sa place dans cette démarche.

Les archives seront préservées. Celles de l'ANIFOM (dossiers d'indemnisation), modernisées selon les normes des Archives de France ces deux dernières années, resteront centralisées à Fontainebleau. Celles du SCR (dossiers de rapatriement) seront mises aux normes des Archives de France dans les trois ans qui viennent, pour être également transférées à Fontainebleau

La mémoire des harkis passe aussi par la valorisation de leur parcours. C'est pourquoi le ministre délégué en charge des anciens combattants a demandé à l'ONAC-VG de réaliser une exposition sur la base de photographies légendées retraçant l'histoire des anciens supplétifs et de leur famille depuis leur engagement en Algérie jusqu'à leur intégration dans la France actuelle. Inaugurée le 25 septembre 2013, journée nationale d'hommage aux harkis, cette exposition décrit leur vie militaire et celle de leur famille en Algérie, le déchirement de leur départ et la construction d'une nouvelle vie en France métropolitaine, passant par les espaces de regroupement et aboutissant à la prise en main de leur destin. Au-delà, des actions seront mises en œuvre afin que le plus grand nombre de sites concernés par leur installation en France puisse être identifiés sur le terrain, afin de nourrir localement la réflexion sur l'histoire des harkis et des rapatriés.



CHAPITRE 4

DEUX OPÉRATEURS DÉDIÉS AU MONDE COMBATTANT

1. L'ONAC-VG, LA MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE

Pour répondre aux besoins des anciens combattants, l'ONAC-VG s'investit pleinement dans **la préservation de leurs droits matériels et moraux**, mais aussi dans la transmission de leurs valeurs par **le développement d'une politique de mémoire**.

L'année 2014 sera marquée notamment par deux temps forts :

- la mise en œuvre du prochain contrat d'objectifs et de performance (COP), pour la période 2014-2018. Conformément aux préconisations du rapport d'évaluation sur les prestations en faveur des populations relevant du ministre délégué chargé des anciens combattants, le contrat favorisera le renforcement du pilotage que la direction générale de l'ONAC-VG exerce sur ses services déconcentrés. Il tirera également profit des expérimentations de mutualisation des fonctions support, en développant de nouveaux pôles de compétences, à un niveau interdépartemental, afin d'améliorer le service rendu et de réduire les délais de traitement des prestations. Une représentation dans chaque département sera maintenue ;
- l'application de la décision n° 11 du CIMAP du 17 juillet 2013. Pour faciliter les démarches des rapatriés et des harkis, les activités de la MIR et de l'ANIFOM seront transférées à l'ONAC-VG. Les harkis et les rapatriés bénéficieront ainsi du réseau d'accueil et de proximité de l'ONAC-VG, par le biais des services départementaux.

Au terme du contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2009-2013, l'ONAC-VG s'est attaché à améliorer la qualité du service rendu aux anciens combattants tout en réduisant ses effectifs de 20 % conformément au COM (150 emplois, hors transferts, par rapport au périmètre de ses missions 2008).

La subvention pour charges de service public attribuée à l'ONAC-VG par le ministère de la Défense est globalement stable à 57,5 M€.

En complément de cette subvention, l'ONAC-VG dispose de crédits d'action sociale (au sein du programme 169), ainsi que des crédits en provenance des programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale ».

1.1. L'accélération du traitement des dossiers

L'attribution des cartes du combattant et des titres de reconnaissance de la Nation (TRN) est désormais centralisée par l'ONAC-VG et sa gestion est dématérialisée. Afin de faciliter les démarches des anciens combattants et des victimes de guerre, le circuit d'instruction d'une demande de carte du combattant jusqu'à l'octroi et le paiement de la retraite du combattant sont en effet une **chaîne de traitement unique**, via l'application **Kapta**, des services de l'ONAC-VG à ceux de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui met en paiement les retraites du combattant.

Parallèlement, des pôles dématérialisés, reposant sur le volontariat, ont été mis en place dans certains services départementaux pour accélérer la saisie et l'instruction des dossiers en instance, ainsi que la liquidation des retraites du combattant. La liquidation des demandes de retraite du combattant des ressortissants résidant à l'étranger a pu être régularisée. L'ONAC-VG et les services du ministère chargés du budget ont accéléré le traitement de ces dossiers.

La mise en œuvre de toutes ces mesures a permis une très nette amélioration du service rendu aux ressortissants.

Ainsi, la commission nationale a examiné 28310 demandes de cartes du combattant en 2012 (contre 2252 en 2010, 14797 en 2011). Cela a permis de résorber le retard de traitement de demandes émanant de ressortissants algériens (40 % des demandes examinées par la commission nationale en 2012) tout en accélérant le traitement des demandes émanant de participants à des opérations extérieures (près de 40 % des demandes examinées en 2012, soit une progression de plus de 155 % des dossiers OPEX examinés par rapport à 2011).

Cette dernière tendance se confirme d'ailleurs en 2013 puisque, début septembre 2013, la commission nationale aura déjà étudié plus de 11 000 dossiers OPEX, soit plus que sur l'ensemble de l'année 2012.

1.2. La forte augmentation des crédits d'action sociale

La subvention d'action sociale de l'ONAC-VG s'accroît de 6,3 % en 2014 pour s'établir à 21,9 M€. Cette progression résulte, d'une part, d'une augmentation de 0,5 M€, prévue chaque année depuis 2013 jusqu'en 2015, soit un effort supplémentaire en cumul de 3 M€ sur trois ans et, d'autre part, d'une hausse de 0,8 M€ au titre de la refonte de l'action sociale, en particulier de l'aide différentielle en faveur des conjoints survivants.

L'ONAC-VG privilégie trois domaines d'intervention pour la mise en œuvre de l'action sociale :

- le premier domaine concerne **les aides sociales** octroyées aux anciens combattants et à leurs conjoints, notamment les demandes émanant de veuves ou de personnes dépendantes. Les montants alloués au titre de ces interventions sont déterminés par un examen individualisé de chaque demande ;
- le deuxième a trait à **la reconversion professionnelle** au profit d'anciens militaires en OPEX devenus ressortissants de l'ONAC-VG. Ce besoin concerne les anciens militaires qui ont quitté l'armée et qui

s'engagent dans un parcours de reconversion. Ils recourent aux services d'une école de reconversion professionnelle de l'ONAC-VG ou à ceux d'un établissement extérieur. Au terme de l'année 2012, 161 dossiers d'aide à la reconversion ont été traités, soit 30 % de plus qu'en 2011 ;

- le troisième domaine concerne le **dispositif d'aide différentielle en faveur des conjoints survivants** (ADCS) de ressortissants de l'ONAC-VG. Créée en 2007, l'ADCS a pour objectif d'assurer aux bénéficiaires un montant plafond de ressources mensuelles. Initialement fixé à 550 €, le montant plafond garanti par l'ADCS s'élève à 900 € depuis le 1^{er} avril 2012 (contre 834 € au 1^{er} janvier 2012). En 2012, les services départementaux de l'ONAC-VG ont validé 5 114 dossiers donnant lieu au versement de l'ADCS contre 4 682 en 2011, soit une augmentation de près de 10 %. Ce plafond sera porté à 932 € en 2014.

Entre 2011 et 2012, le nombre d'interventions dans l'action sociale a fortement augmenté, passant de 51 465 à 57 984, soit une augmentation de près de 13 %.

L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE (ONBF)

Symbole officiel du lien étroit entre la Nation française et ceux qui l'ont servie ou la servent encore, le Bleuet de France est la fleur française du Souvenir arborée lors des commémorations, et plus particulièrement celles du 8 Mai et du 11 Novembre.

L'ONBF est gérée par l'ONAC-VG qui s'emploie à organiser les collectes partout en France, à promouvoir les valeurs civiques et morales attachées au Bleuet de France, mais également à développer et à diversifier ses recettes. Les services de l'ONAC-VG organisent les collectes au niveau local en mobilisant un réseau de près de 30 000 bénévoles.

En 2012, les fonds récoltés par le Bleuet de France s'élevaient à 1 034 047 €. Ainsi depuis sept ans, les fonds récoltés ont dépassé le million d'euros.

En 2012, le Bleuet de France a dépensé 707 000 € de crédits d'action sociale afin de venir en aide aux ressortissants et 255 000 € pour le financement de 566 manifestations de mémoire.

Pour diversifier ses recettes, le Bleuet de France a ouvert, depuis 2008, son propre site internet avec un module de dons en ligne. En octobre 2010, l'ouverture d'une boutique en ligne, proposant l'achat de produits estampillés Bleuet de France pour les espaces de vente dans les musées et mémoriaux, mais aussi pour les particuliers, a connu un véritable succès. En 2012, les ventes de ces produits étaient en augmentation de 26,2 % par rapport à 2011.

Le site internet du Bleuet de France est aussi le relais privilégié des grandes campagnes nationales de communication.

www.bleuetdefrance.fr



2. L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES (INI), LA « MAISON DES INVALIDES »

L'Institution nationale des Invalides (INI) est un établissement public à caractère administratif au service du monde combattant. Il a une triple vocation :

- accueillir dans un centre des pensionnaires, à titre permanent ou temporaire, les invalides bénéficiaires des dispositions du CPMIVG ;
- dispenser, dans un centre médico-chirurgical, des soins en hospitalisation ou en consultation en vue de la réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale ;
- participer aux études et à la recherche sur l'appareillage des handicapés.

Largement ouverte au service public hospitalier, la « maison des Invalides » est un symbole fort de l'attachement de la Nation au devoir de réparation.

Le PLF pour 2014 prend en compte l'évolution des effectifs de l'INI. Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève en conséquence à 12 M€.

2.1. La poursuite de la mise en œuvre du projet d'établissement

L'INI achève la mise en œuvre du projet d'établissement 2009-2013 et du COP associé, avec des résultats conformes **aux objectifs fixés, tant en termes d'activité que de maîtrise des dépenses**.

Ainsi, en 2012, l'activité hospitalière a augmenté **de 3,57 % par rapport à 2011**. Cette hausse s'explique par un développement important de l'activité ambulatoire et par une augmentation significative de la prise en charge des bénéficiaires du CPMIVG.

Ces résultats confirment la volonté de l'INI de maintenir et de développer une offre et une qualité de soins dignes de la mission qui lui est confiée, tout en poursuivant une politique de maîtrise des dépenses dans laquelle elle s'est clairement engagée. Les premiers résultats obtenus en 2013 vont dans le même sens.

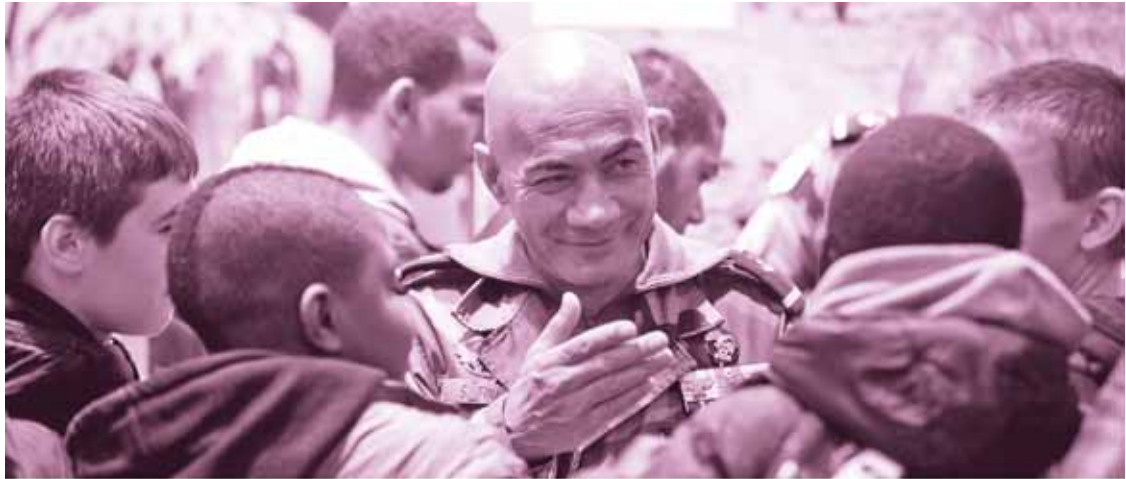
Ainsi, le budget prévisionnel 2013, qui constituera la dernière annuité du COP, intègre les orientations du projet médical prévu dans ce contrat. Il tient également compte des orientations du Gouvernement relatives aux opérateurs, en supprimant cinq emplois en 2013, soit quatre de plus que ce qui était prévu par le COP.

En 2014, la déflation portera sur 12 emplois.

2.2. Des travaux d'investissement

Tout en continuant à mener des actions visant à améliorer la sécurité des personnes et des biens, l'INI poursuivra, en 2014, la mise en œuvre de ses trois schémas directeurs (équipements, systèmes d'information, infrastructures).

En 2013, la tranche ferme du schéma d'infrastructure a été poursuivie et concrétisée, par la réalisation de nombreux diagnostics et études techniques et par la notification d'un marché de maîtrise d'œuvre en mars 2013. La phase esquisse est réalisée ; la phase « avant-projet sommaire » est en cours et se termine fin août 2013 ; la phase « avant-projet détaillé » s'achèvera en novembre 2013 et le dossier de « consultation des entreprises » sera publié en décembre 2013.



CHAPITRE 5

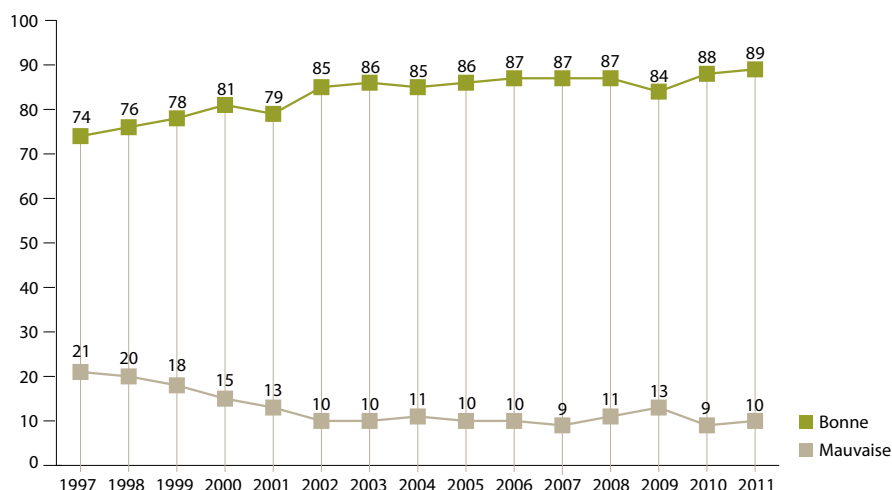
LE LIEN ARMÉE-NATION RENFORCÉ

Depuis la suspension de la conscription, les politiques publiques tendant au renforcement du lien armée-Nation se développent dans de multiples domaines, notamment :

- la création de la journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- la nomination d'un délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances chargé de conduire et de coordonner les actions inscrites au plan égalité des chances du ministère de la Défense ;
- les mesures prises en faveur des réserves opérationnelle et citoyenne ;
- la mise en œuvre d'une politique culturelle propre au ministère ;
- la définition d'un cadre juridique propice à la préservation du patrimoine militaire français.

Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013 souligne l'importance d'un lien fort entre l'armée et la Nation, vecteur de cohésion nationale. Ces politiques sont menées en étroite collaboration par le ministre de la Défense et le ministre délégué chargé des anciens combattants. On peut constater que les armées restent très populaires auprès des Français. En effet, 90 % d'entre eux en ont une bonne opinion.

Baromètre « Les Français et la Défense »
Quelle opinion avez-vous des armées françaises ? (en %)



1. UNE JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC) CONFORTÉE

1.1. Une JDC recentrée sur sa mission fondamentale et modernisée

La réorganisation territoriale et administrative de la DSN, achevée en 2012, s'est traduite par l'optimisation des structures de la chaîne du service national et par un recentrage sur la mise en œuvre d'une JDC rénovée.

Troisième étape du parcours de citoyenneté prévu par le *Code du service national*, après l'enseignement de défense et le recensement, la JDC a pour objectif de sensibiliser l'ensemble d'une classe d'âge aux enjeux de défense, de sécurité intérieure et de civisme républicain. Dans cet esprit, la trame des trois modules de la JDC a été revue dans une approche plus participative (accent mis sur la pédagogie et l'interactivité animateurs/jeunes) et des illustrations modernisées. En outre, de nouvelles évolutions renforceront le volet défense dès 2014.

En 2014, un budget de 18,7 M€ permettra à la DSN d'accueillir environ 760 000 jeunes et de poursuivre sa politique de rationalisation des effectifs tout en maintenant la qualité de ses prestations et en confortant le taux de satisfaction des appelés.

La refonte de la JDC est en effet bien perçue par les jeunes puisque, en 2013, 86,2 % d'entre eux se déclarent satisfaits de cette journée, ce qui s'illustre également à travers plus de 200 000 demandes d'informations sur les métiers de la défense.

Par ailleurs, dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), la DSN s'est engagée dans le développement de plusieurs téléservices au profit de ses usagers et de ses partenaires. Ainsi, en 2014, le service de recensement citoyen en ligne (e-recensement), mis à disposition des jeunes Français depuis 2009, sera amélioré et les démarches progressivement simplifiées. De même, un service sur *smartphone* « Ma JDC sur mon mobile » est en cours d'étude pour une réalisation d'ici la fin de l'année prochaine. Il permettra à nos jeunes concitoyens de s'informer et de rejoindre aisément le site de déroulement de leur journée défense et citoyenneté grâce au guidage par géolocalisation. Enfin, un large éventail de données supplémentaires sur la JDC est mis en ligne régulièrement depuis le printemps 2013, à la disposition du public et notamment des chercheurs, sur la plate-forme *www.data.gouv.fr*.

1.2. La participation aux politiques du Gouvernement en faveur de la jeunesse

Intégrée dans la politique gouvernementale contre l'exclusion, la JDC confirme sa place dans la détection des jeunes en situation d'échec scolaire. La DSN réalise ainsi des entretiens personnalisés auprès des jeunes sortis du système scolaire et détectés en difficulté de lecture (18 489 jeunes reçus en 2012) pour les orienter ensuite vers des acteurs professionnels de l'insertion.

La période 2012-2013 a été marquée par l'affirmation du rôle de la JDC dans le dispositif « Agir pour la jeunesse » dédié à la lutte contre le décrochage scolaire. À cet effet, les liens ont été resserrés avec les plates-formes de décrochage mises en place dans les départements.

Dans un même esprit d'insertion, un partenariat a été conclu avec la Direction de l'administration pénitentiaire et avec la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse afin d'organiser régulièrement des JDC au profit de jeunes détenus.

De plus, dans le cadre du marché de secourisme 2013-2015, la JDC offre aux jeunes une formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur. Ce marché sera renouvelé en 2015 pour la période 2016-2018.

Par ailleurs, dans un même souci de responsabilisation des jeunes, la DSN est en relation avec d'autres institutions porteuses d'un message de civisme (sécurité routière, prévention des conduites à risques, don du sang et don d'organes, etc.) et susceptibles d'insérer leur action de sensibilisation dans le cadre de la JDC.

La JDC confirme donc sa place dans la politique du Gouvernement en faveur de la jeunesse.

2. LES RÉSERVES OPÉRATIONNELLE ET CITOYENNE

La réserve opérationnelle est une composante nécessaire au fonctionnement quotidien des forces armées. Les réservistes opérationnels sont en effet des militaires à temps partiel, formés et entraînés, qui contribuent à la réalisation du contrat opérationnel des forces armées dans le cadre des mêmes missions et dans les mêmes conditions de statut et d'emploi que les militaires d'active.

Dans le périmètre de l'État-major des armées (EMA), pour 2014, la masse salariale allouée à la réserve opérationnelle devrait se situer à hauteur de 71 M€. Ce budget vise à atteindre les objectifs en termes de recrutement et les ambitions fixées par le nouveau *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, telles que le développement de la réserve opérationnelle sur le territoire national, ou bien encore la montée en puissance de nouvelles composantes spécialisées (ex. : la cyberdéfense).

La réserve opérationnelle, composée au 31 décembre 2012 de 27 410 réservistes pour le ministère de la Défense qui ont effectué plus de 629 000 jours d'activité en 2012, devrait en 2014 maintenir une activité voisine de celle de 2013.

Seconde composante de la réserve militaire, la réserve citoyenne est composée de femmes et d'hommes sensibilisés aux enjeux de sécurité et de défense et qui donnent bénévolement de leur temps au profit des forces armées. Les réservistes citoyens promeuvent l'esprit de défense et diffusent leurs connaissances du monde de la défense dans le monde civil. Ils permettent aussi à la défense de bénéficier de leur expertise et de leur capacité de rayonnement. Au 31 décembre 2012, la réserve citoyenne comptait 3 000 volontaires agréés.

3. DES POLITIQUES CULTURELLES DYNAMIQUES

Deuxième acteur culturel de l'État après le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Défense conserve un vaste patrimoine culturel (archives, collections des musées, bibliothèques, patrimoine monumental et mobilier, formations musicales militaires) qu'il entretient et valorise afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès et, à travers lui, de mieux faire comprendre les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire et d'entretenir l'esprit de défense.

Les actions culturelles sont financées par le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission Défense.

3.1. Trois musées ouverts sur le monde

Le ministère de la Défense participe au financement des trois musées des armées sous forme de subventions pour charges de service public et de dotations en fonds propres à hauteur de 25,2 M€ en 2014. Ces trois musées sont des établissements publics administratifs.

Issu de la fusion du musée de l'Artillerie et du musée historique de l'Armée, le musée de l'Armée est implanté au cœur de l'hôtel national des Invalides et a pour mission de maintenir et de développer l'esprit de défense ainsi que le goût de l'histoire militaire dans la Nation. Quatrième musée français, deuxième musée militaire dans le monde, il a accueilli 1,404 million de visiteurs en 2012.

Le musée poursuit l'exécution du programme d'investissement Athéna, destiné à renforcer son attractivité. En 2013, le musée met en valeur ses collections à travers des expositions ayant pour thèmes Napoléon et l'Europe, ainsi que l'Indochine dans le cadre de la saison culturelle vietnamienne en France. En 2014, il organisera deux expositions temporaires : *Mousquetaires!* (avril-juillet) et *Vu du front 14-18* (d'octobre 2014 à janvier 2015).

Créé à partir d'une collection offerte en 1748 à Louis XV, le musée national de la Marine comporte un échelon central implanté depuis 1943 au palais de Chaillot à Paris et quatre annexes portuaires situées à Brest, Port-Louis, Rochefort et Toulon. Il est chargé d'organiser ou d'apporter son soutien aux manifestations susceptibles de maintenir et de développer le goût de l'histoire maritime. Il a accueilli 395 000 visiteurs en 2012. En 2014, il organisera deux expositions temporaires à Chaillot : *L'Obélisque* (de février à juin) et *De l'amphore au conteneur* (automne).

Créé au lendemain de la première guerre mondiale et installé depuis 1986 dans l'aérogare dite « Labro » – du nom de son architecte – du Bourget (Seine-Saint-Denis), le musée de l'Air et de l'Espace a notamment pour mission d'assurer la présentation au public du patrimoine culturel et historique national dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Le musée accueille chaque année 225 000 visiteurs qui peuvent découvrir près de 200 avions originaux ainsi qu'un panorama complet de l'épopée aérospatiale, depuis les premières montgolfières, en 1783, jusqu'à la fusée Ariane 5.

En 2013, à l'occasion de la 50^e édition du Salon international de l'aéronautique et de l'espace, marqué par la présentation en vol au Président de la République du nouvel Airbus A350XWB avant son premier vol inaugural, le musée a rencontré un vif succès avec près de 80 000 visiteurs. À l'automne 2014 s'ouvrira une exposition consacrée aux « Aviateurs dans la grande guerre ».

3.2. Les bibliothèques

Au nombre d'une centaine, les bibliothèques des cercles militaires et des garnisons comprennent des ouvrages historiques et patrimoniaux rares et précieux, mais aussi des documents et livres d'actualité. Dans le cadre des restructurations de la carte militaire, elles ont bénéficié de regroupements et de modernisations.

Au nombre de quatre-vingts, les bibliothèques d'études et de recherche des grandes écoles d'ingénieurs et d'officiers sont comparables aux bibliothèques universitaires avec lesquelles elles partagent leurs données bibliographiques.

Au printemps 2014, la DMPA coproduira avec la Bibliothèque nationale de France (BNF), dans la grande galerie du site François Mitterrand, l'exposition *Été 1914, les derniers jours de l'ancien monde*, qui inaugurera le cycle des manifestations du centenaire de la première guerre mondiale (1914-2014).

L'OUVERTURE DES ARCHIVES AU PUBLIC

*Le Code du patrimoine confie au ministère de la Défense la conservation de ses archives. Les archives définitives de la défense sont conservées dans deux grands services qui sont le **Service historique de la défense (SHD)** et l'**Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD)**. Ces deux services accueillent le public dans leurs salles de lecture, conformément aux dispositions du code. Leurs sites internet mettent à disposition des internautes un état des fonds, ainsi que certains inventaires et fonds d'archives numérisées.*

Le SHD

Service à compétence nationale, il est rattaché au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives. Né en 2005 de la fusion des services historiques des armées (terre, air, marine nationale, gendarmerie nationale) et du dépôt d'archives de la Délégation générale pour l'armement (DGA), il conserve aujourd'hui près de 400 kilomètres linéaires de documents dont les plus anciens remontent au XVII^e siècle.

L'ECPAD

Constitué en établissement public administratif depuis 2001, il conserve les archives audiovisuelles du ministère. Il est également une agence d'images et un centre de production audiovisuelle. Les collections représentent aujourd'hui près de 7 millions de clichés et 27 500 titres de films, soit environ 135 000 éléments physiques.

L'ECPAD a engagé des travaux de numérisation de ses collections, soutenu depuis 2005 par un grand plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) de plus de 2 300 films sur support acétate et nitrate restaurés, 760 000 photos et 12 000 films numérisés entre 2005 et 2012.



CHAPITRE 6

UNE POLITIQUE DE MÉMOIRE RENOUVELÉE

L'année 2014 sera marquée par les commémorations du centenaire de la première guerre mondiale et du 70^e anniversaire de la résistance intérieure, de la libération du territoire national et de la victoire sur le nazisme. La coordination de ce cycle mémoriel exceptionnel est assurée par la mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales, créée par décret du 26 novembre 2012 auprès du ministre de la Défense, et présidée par le ministre délégué, chargé des anciens combattants.

Des manifestations de grande ampleur sont prévues pour rassembler la Nation, et tout particulièrement les jeunes générations, autour de la défense des valeurs pour lesquelles leurs aînés ont combattu. L'aspect international sera privilégié et l'accent sera mis sur la participation des nations étrangères aux combats sur le sol français.

À cet effet, la politique de mémoire bénéficie d'une augmentation de 6 M€ par rapport à 2013 pour s'établir à 23,2 M€, permettant de financer les cérémonies commémoratives, ainsi que les actions éducatives, culturelles et patrimoniales qui les accompagnent, mais également de contribuer à la mise en œuvre de projets emblématiques portés par des acteurs locaux.

La DMPA et l'ONAC-VG animent, en partenariat avec des acteurs publics ou privés, trois dispositifs :

- l'hommage au monde combattant ;
- la mise en œuvre d'actions éducatives ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine de pierre du ministère.

1. L'HOMMAGE AU MONDE COMBATTANT

1.1. Des actions de mémoire renouvelées et une séquence mémorielle exceptionnelle

Le calendrier commémoratif a été enrichi en 2013 par deux nouvelles journées nationales : le 19 mars, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012) et le 27 mai, journée nationale de la Résistance (loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013).

La disparition progressive des témoins des conflits mondiaux, la participation d'un public qui n'est plus acteur des faits commémorés et l'utilisation de ces journées nationales comme support d'une transmission des valeurs de la République créent un contexte nouveau. Les cérémonies ont profondément évolué en se tournant vers les jeunes générations et en étant marquées par une ouverture internationale. Elles deviennent des temps de réflexion historique et civique majeurs.

L'enveloppe qui leur est consacrée en 2014 s'élève à 12,70 M€, dont 3 M€ seront attribués au Groupement d'intérêt public (GIP) « Mission du centenaire de la première guerre mondiale - 1914-2014 ».

Le 70^e anniversaire de la seconde guerre mondiale

Le 70^e anniversaire de la résistance intérieure, de la libération du territoire national et de la victoire sur le nazisme s'impose désormais comme l'ultime temps du souvenir vivant et devient le temps fort des commémorations décennales, la participation d'acteurs majeurs des faits commémorés pouvant transmettre leurs souvenirs du conflit aux plus jeunes générations.

En 1943, les réseaux et mouvements de résistance entament un processus d'unification, et le Comité national de la Résistance (CNR), créé sous l'impulsion de Jean Moulin, tient sa première réunion. De nombreux Français rejoignent la clandestinité. En s'engageant dans la lutte armée, ils viennent grossir les rangs des maquis après l'instauration du service du travail obligatoire et l'invasion de la zone libre.

Les principales cérémonies organisées en 2013 manifestent ainsi :

- un hommage à la résistance intérieure, marqué par la commémoration :
 - de la création du Conseil national de la Résistance (27 mai) ;
 - de l'arrestation (21 juin) et de la mort de Jean Moulin, artisan de l'unification de cette résistance ;
 - du défilé du 11 novembre 1943 à Oyonnax ;
- la libération de la Corse, les 9 septembre et 3-4 octobre, thème qui fait le lien entre les saisons mémorielles 2013 (hommage à la résistance intérieure) et 2014 (débarquements et Libération) avec deux moments forts d'hommage, aux résistants corses et aux combattants de la France libre et de l'armée d'Afrique.

Pour 2014, trois thèmes seront privilégiés : les débarquements alliés en Normandie et en Provence, le soulèvement des maquis et la libération du territoire, sans omettre les souffrances de la population civile. L'aspect international sera privilégié, l'accent étant mis sur la participation de nations étrangères et des pays alors sous l'autorité de la France. La mise à l'honneur des derniers vétérans, la transmission intergénérationnelle, la place des femmes constitueront également des thèmes mobilisateurs.

Parmi de nombreuses manifestations, deux cérémonies de grande ampleur rassembleront de nombreux chefs d'État et de gouvernement, le 6 juin en Normandie et le 15 août en Provence.

Le centenaire de la Grande Guerre

Le centenaire constitue un tournant, celui de l'entrée dans le temps de l'Histoire, après l'effacement des témoins. Les projets émanant de l'État, mais aussi des collectivités locales, du monde éducatif et associatif, contribueront à mieux faire connaître cette époque de laquelle a véritablement surgi le XX^e siècle. Les événements organisés pour le centenaire de la première guerre

mondiale seront l'occasion de rassembler les héritiers des combattants de la Grande Guerre autour de la mémoire d'un conflit majeur de notre histoire, quelles que soient leurs origines, contribuant ainsi à la cohésion nationale.

Le programme commémoratif du centenaire sera officiellement annoncé par le Président de la République le 10 novembre 2013. Outre le 14 Juillet, avec la venue des délégations des pays belligérants, deux grands rendez-vous associant étroitement les partenaires étrangers de la France sont envisagés, pour rappeler notamment la mobilisation du 2 août et l'entrée en guerre du 3 août, puis la première bataille de la Marne.

L'ACTION DE L'ECPAD AU REGARD DE LA COMMÉMORATION DU CENTENAIRE

L'ECPAD est l'un des membres fondateurs du GIP « Mission du centenaire de la première guerre mondiale - 1914-2014 ».

Depuis 1915, l'ECPAD a pour mission la production, la conservation et la diffusion des archives audiovisuelles et photographiques du ministère de la Défense.

Par un apport en nature et en moyens techniques, notamment sous forme de cession de droits d'exploitation sur ses archives et d'actions culturelles, pédagogiques et scientifiques à l'occasion des célébrations du centenaire de la Grande Guerre, l'établissement s'associe au GIP dans le cadre d'une convention. L'ECPAD apporte également à la mission du centenaire son expertise scientifique et technique et ses moyens humains dans le domaine de la collecte/recherche, de la conservation, de la sauvegarde, de la description et de la diffusion des fonds photographique et audiovisuel.

L'établissement propose un inventaire mis à jour de ses archives issues du fonds première guerre mondiale. Cette collection de 130 000 clichés, dont 20 000 issus de dons privés, et près de 2 000 films, est entièrement numérisée. Pour illustrer la Grande Guerre au plus près des territoires, l'ECPAD associe, à chaque département et à chaque pays belligérant pour lequel il possède des images, une synthèse documentaire particulière composée d'un classeur qui retrace les événements locaux, d'un onglet photos et d'un onglet films. L'établissement met également à disposition du GIP des dossiers thématiques à vocation culturelle et pédagogique sur la première guerre mondiale élaborés à partir du fonds d'archives de l'ECPAD.

L'ensemble de cette documentation pédagogique sera librement accessible sur les sites www.centenaire.org/fr et www.ecpad.fr.

L'hommage aux soldats participant aux opérations de maintien de la paix

Des manifestations marqueront cette année notamment avec le 30^e anniversaire de l'attentat du Drakkar à Beyrouth (résidence des Pins), qui a frappé les forces françaises engagées au sein de la force multinationale de sécurité au Liban, le 23 octobre 1983.

1.2. L'appui aux institutions du monde combattant

L'appui à la vie associative et aux institutions du monde combattant concourt pleinement à la politique de mémoire. Les rencontres régulières du ministre et du ministre délégué chargé des anciens combattants avec les grandes associations constituent un partenariat permanent et entretenu avec le monde associatif, qu'il s'agisse de le faire participer aux manifestations nationales ou de soutenir financièrement ses actions.

Ce partenariat s'est particulièrement renforcé avec les huit fondations de mémoire¹ appelées à prendre le relais des associations d'anciens combattants et de victimes de guerre. Présent au conseil d'administration de la plupart d'entre elles, l'État est attentif à leur donner les moyens d'assurer cette relève et de mettre en œuvre leurs projets mémoriels.

Chaque année, 2,1 M€ sont consacrés au soutien de l'activité d'environ 250 associations et fondations du monde combattant. En outre, une enveloppe de 1,4 M€ est réservée en 2014 pour apporter un soutien aux projets commémorant le 70^e anniversaire de la seconde guerre mondiale.

2 L'ÉDUCATION ET LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE

2.1. L'action pédagogique

Le ministère de la Défense est investi d'une mission de transmission de la mémoire au profit des jeunes générations, qui se traduit pleinement dans les saisons mémorielles programmées pour les années à venir. Conduites en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, l'ONAC-VG, les fondations de mémoire et les associations, ces actions ont vocation à proposer de nombreux supports et ressources aux élèves, ainsi qu'aux équipes pédagogiques. Leur financement est prévu à hauteur de 0,9 M€ en 2014.

Le ministère produit également une revue mensuelle publiée à 23 000 exemplaires, *Les Chemins de la mémoire*, distribuée notamment dans les établissements scolaires, ainsi que des documents pédagogiques en liaison avec l'actualité commémorative, également diffusés sur Internet.

À la veille du centenaire de la Grande Guerre, le ministère de l'Éducation nationale a procédé à la désignation de référents académiques qui seront en mesure d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de leurs projets éducatifs. Une circulaire précisant les actions pédagogiques liées au centenaire a été publiée au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 13 juin 2013. Un dispositif spécifique est d'ores et déjà opérationnel avec notamment le site internet de la mission centenaire (<http://centenaire.org>), des concours scolaires à l'instar des « Petits artistes de la mémoire » sont organisés par l'ONAC-VG, des ressources mises en ligne sur Eduscol, des expositions ainsi que des ouvrages et des productions audiovisuelles.

La célébration en 2014-2015 du 70^e anniversaire de la résistance intérieure, de la libération du territoire national et de la victoire sur le nazisme donnera également lieu à de nombreuses actions pédagogiques, avec par exemple le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD), qui porte cette année sur « la libération du territoire et le retour à la République ».

Au-delà du financement des projets pédagogiques qui concernent chaque année près de 20 000 élèves, le ministère de la Défense, *via* l'ONAC-VG, apporte son soutien aux initiatives conduites au niveau départemental, en partenariat avec les collectivités territoriales et le milieu associatif.

Fortement impliqué dans le développement du lien entre la Nation et son armée, le ministère de la Défense participe aux réflexions conduites avec les ministères chargés respectivement de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que de l'enseignement agricole, en vue de la rénovation des protocoles d'accord, signés en 2007 avec l'éducation nationale et en 2012 avec l'enseignement supérieur. Inscrite dans le cadre de la MAP, cette rénovation est au cœur

¹ Fondation de la France libre, fondation de la Résistance, fondation pour la mémoire de la Déportation, fondation Charles de Gaulle, fondation de la Shoah, fondation de Latte, fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, fondation du camp des Milles - mémoire et éducation.

des enjeux actuels de notre système éducatif en vue d'aider les jeunes à prendre conscience de la complexité du monde actuel, de ses menaces et des moyens déployés pour y faire face. Un effort particulier sera conduit en direction des équipes éducatives, avec notamment la mise en partage de ressources en ligne.

2.2. La valorisation et l'accès aux archives sur Internet

Le site internet *Mémoire des hommes* poursuit son développement, conformément à sa vocation d'être le site de référence pour la mise en ligne des fonds d'archives du ministère. Depuis février 2012, date de mise en ligne des bases de données des militaires décédés sur les théâtres d'opération extérieure (1905-1962) et en opération extérieure (1963 à aujourd'hui), l'ensemble des conflits contemporains est désormais couvert.

À l'occasion du 60^e anniversaire de la fin de la guerre de Corée, une carte interactive et les journaux des marches et opérations du bataillon français de l'ONU ont été mis en ligne en 2013.

Au cours du second semestre 2013 et à l'occasion de la refonte fonctionnelle et technique du site qui offrira de nouvelles fonctionnalités aux internautes, de nouvelles bases et de nouveaux fonds seront mis à disposition, tels que la base des engagés volontaires étrangers en 1939-1940 et les registres de contrôle de troupes de l'infanterie de ligne et de la garde impériale. Par ailleurs, les fonds relatifs à la première guerre mondiale seront complétés.

2.3. L'édition et le soutien à la production de films

La politique de soutien aux publications et à la production de films s'oriente vers la mémoire des conflits contemporains, la mise en valeur du patrimoine de la défense et la recherche historique.

En 2014, le ministère poursuivra sa politique de coédition, ainsi que la recherche de partenariats avec de nouveaux éditeurs. Les thèmes abordés dans le cadre de la politique de coédition portent principalement sur la mise en valeur des archives de la défense, du patrimoine architectural et mobilier et de l'histoire militaire contemporaine ou plus ancienne. Parallèlement, un soutien sera apporté aux œuvres artistiques, littéraires et audiovisuelles, pour des projets s'inscrivant dans le cadre du programme mémoriel de l'année et intéressant plus particulièrement le centenaire de la première guerre mondiale ainsi que le 70^e anniversaire de la résistance intérieure, de la libération du territoire national et de la victoire sur le nazisme.

3 LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE PIERRE

Le ministère de la Défense entretient plus d'un million de sépultures perpétuelles, situées dans 265 cimetières militaires nationaux et sept cimetières militaires étrangers en métropole, les cimetières concédés à l'étranger (un millier de lieux de sépulture répartis dans 78 pays, dont 234 cimetières importants) et quelque 2 000 carrés spéciaux des cimetières communaux. Il assure par ailleurs la gestion des hauts lieux de la mémoire nationale, qui sont aujourd'hui des vecteurs essentiels de la politique de mémoire de l'État. Une enveloppe de 4,4 M€ est prévue en 2014 pour leur entretien et leur rénovation. S'y ajoute une subvention de 0,2 M€ allouée à l'ONAC-VG pour apporter un soutien aux rénovations de monuments aux morts engagées par les communes.

3.1. Entretenir et valoriser le patrimoine du ministère

Un programme pluriannuel sur la période 2011-2018 a été établi pour la restauration prioritaire des cimetières de la guerre de 1914-1918, en vue des commémorations du centenaire de la Grande Guerre. Il prévoit la restauration, en métropole, de plus de 40 nécropoles et d'une douzaine de carrés communaux, ce qui représente au total plus de 100 000 tombes et 66 ossuaires, à laquelle s'ajoutent des travaux dans les sites à l'étranger, notamment sur l'ancien front d'Orient.

En 2013, le programme de rénovation porte sur une quinzaine de sites (opérations nouvelles et poursuite de chantiers programmés sur plusieurs années). La rénovation de la nécropole de Fleury-devant-Douaumont et l'aménagement paysager des nécropoles rénovées en 2012 seront achevés. Par ailleurs, la rénovation du monument ossuaire de Champigny (Val-de-Marne), où reposent des soldats français et allemands de la guerre de 1870, a été engagée en partenariat avec le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge (VDK), en charge des sépultures allemandes en France.

En outre, sera établi à l'automne 2013 le marché pour la rénovation de quelque 300 panneaux d'information historique, implantés dans les nécropoles et les grands carrés militaires, afin de mieux les adapter à la demande des visiteurs. Une première tranche de 50 panneaux sera réalisée en 2014.

En 2014, la rénovation des nécropoles de la première guerre mondiale se poursuivra, avec notamment des travaux dans les nécropoles de la première bataille de la Marne, la rénovation des nécropoles de la Ferme de Suippes, Sommepey-Tahure et Aubérive (Marne), l'aménagement de l'accès à la plus importante nécropole en France, Notre-Dame-de-Lorette, et la restauration de divers carrés militaires (Grenoble, Saint-Dizier, Cadillac en Gironde). À l'étranger, sont prévus l'achèvement des travaux de restauration des sites en Macédoine, la poursuite de la rénovation des cimetières en Roumanie, Belgique, Italie et Madagascar, ainsi que la reprise du regroupement des tombes de garnison au Mali, si les circonstances le permettent.

3.2. Favoriser le développement du tourisme de mémoire

Complémentaire de l'offre touristique traditionnelle, le tourisme de mémoire représente aujourd'hui l'un des axes majeurs de la politique de mémoire du ministère. Dans le cadre du partenariat engagé par la DMPA avec la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) du ministère chargé du tourisme, l'étude nationale publiée par ATOUT France à l'automne 2012 a démontré l'intérêt croissant du public, français et étranger, pour le tourisme de mémoire. Depuis lors, la DMPA poursuit ce travail d'observation : les 16 sites mémoriels les plus fréquentés, qui représentent à eux seuls plus de 50 % de la fréquentation globale, ont enregistré 4,25 millions de visites en 2012, soit une augmentation de 750 000 visiteurs par rapport à 2010.

La professionnalisation de la filière se poursuit, avec en particulier la création d'un label Qualité Tourisme spécifique aux sites mémoriels et la mise en réseau des lieux de mémoire.

Parallèlement, à l'approche du centenaire de la première guerre mondiale, le ministère continue à soutenir le déploiement d'actions en vue d'enrichir l'offre mémorielle et culturelle mise à la disposition des visiteurs, sur la base de partenariats conclus avec les collectivités territoriales, en particulier :

- un accord-cadre avec le conseil général de la Meuse, dans le cadre duquel des aides financières sont apportées à divers projets, tout en poursuivant les travaux de rénovation complète de la nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont;

- une convention avec le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, le ministère contribue avec ce dernier à l'érection d'un mémorial à proximité de la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette, dont l'inauguration est prévue en novembre 2014;
- un accord-cadre signé en avril 2013 avec le conseil général de l'Aisne, afin de soutenir les actions conduites pour valoriser le patrimoine mémoriel de la Grande Guerre sur son territoire, notamment celui du Chemin des Dames.

Par ailleurs, le ministère a pris part à différentes manifestations de promotion de la filière du tourisme de mémoire : réunions nationales du tourisme le 7 novembre 2012 ; salon mondial du tourisme en mars 2013. Au surplus, devant le succès des premières assises du tourisme de mémoire organisées le 26 mai 2011 au Sénat, une seconde édition sera organisée par le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais les 14 et 15 novembre 2013, en partenariat avec le ministère de la Défense.

Pour la première fois, le tourisme de mémoire bénéficiera en 2014 d'un financement dédié en loi de finances (1,5 M€). Ces crédits permettront au ministère de soutenir des projets structurants, parfois d'envergure internationale, tels que la création de l'historial franco-allemand à l'Hartmannswillerkopf (Haut-Rhin) ou la rénovation du monument érigé à Marnes-la-Coquette (Hauts-de-Seine) pour célébrer la mémoire des pilotes américains de l'escadrille « La Fayette » morts pendant la première guerre mondiale en portant assistance aux Alliés.

LES HAUTS LIEUX DE LA MÉMOIRE NATIONALE

Incarnant la mémoire des conflits contemporains depuis 1870, les hauts lieux de la mémoire nationale sont propriété de l'État, placés sous la responsabilité du ministère de la Défense et gérés par l'ONAC-VG.

À l'approche des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, le ministère de la Défense a prévu d'ériger en haut lieu deux sites supplémentaires ayant un caractère national et emblématique d'un aspect de ce conflit. Leur liste s'établira ainsi :

- *le cimetière national de Notre-Dame-de-Lorette, à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais) ;*
- *l'ensemble constitué par le cimetière national de Fleury-devant-Douaumont et la tranchée des baïonnettes (Meuse) ;*
- *l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Natzwiller, Bas-Rhin) ;*
- *le mont Valérien (Suresnes, Hauts-de-Seine) ;*
- *le mémorial des martyrs de la Déportation, sur l'île de la Cité (Paris) ;*
- *le mémorial de la prison de Montluc, à Lyon (Rhône) ;*
- *le mémorial du débarquement de Provence, au mont Faron (Toulon, Var) ;*
- *le mémorial des guerres en Indochine (Fréjus, Var) ;*
- *le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, sur la promenade du quai Branly, à Paris.*

Des travaux de rénovation lourde ou d'aménagement de nouveaux locaux sont en cours, notamment la restauration des baraques dans l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof, au sein du mémorial de la prison de Montluc, ainsi qu'au mémorial des martyrs de la Déportation pour une inauguration prévue en avril 2015, 70^e anniversaire de la libération des camps.

SITE CHEMINS DE MÉMOIRE

Le site internet Chemins de mémoire (www.cheminsdememoire.gouv.fr) a fait l'objet d'une refonte complète en 2012. Désormais conforme aux standards actuels, le site propose une application pour smartphone et tablette numérique. Avec plusieurs centaines d'articles disponibles sur les lieux de mémoire et l'histoire des conflits contemporains, ce site constitue la référence internet dans ce domaine. Il propose en outre de nombreux circuits sur des lieux de mémoire au moyen d'un système de géolocalisation.

À ce titre, les lieux de la mémoire harka seront répertoriés dès le mois de septembre 2013 car, au-delà des seules réparations matérielles, le Gouvernement entend également poursuivre et encourager le travail de mémoire engagé pour donner sa juste place à l'histoire et à la mémoire des Français rapatriés et des anciens supplétifs.



PREMIÈRE PARTIE

Direction de projet : CNE Julie Cros
Direction artistique : Jean-Charles Mougeot
Suivi de projet : Régine Renart
Secrétariat de rédaction : Isabelle Arnold
Direction de la fabrication : Thierry Lepsch
Conception graphique : Christine Pirot

Crédits photos :

1^{re} de couv. (de gauche à droite) : CCH J-J. Chatard / DICOd ; G. Chaumeil / Marine nationale ; CCH C. Fiard / DICOd ; G. Mariette / ECPAd

4^e de couv. (de gauche à droite) : Airbus Military ; J-C Thorel / Sirpa Terre ; A. Monot / Marine nationale ; ADC B. Biasutto / DICOd

page 1 - R. Pellegrino

page 3 - J. Robert / DMPA

page 6 - ADC B. Biasutto / DICOd ; Sénat ; SGT R. Connan / DICOd

page 10 - A. Jeuland / Sirpa Air ; S. Chenal / Marine nationale ; D. Dhe / Sirpa Terre

page 16 - SGC N. Vissac / Sirpa Air ; A. Roiné / ECPAd ; PM C. Cavallo

page 28 - ADJ G. Gesquiere / Sirpa Terre ; CCH J-J. Chatard / DICOd ; A. Karaghezian / ECPAd

page 32 - A. Karaghezian / ECPAD ; A Monot / Marine nationale ; CCH J-J. Chatard / DICOd

SECONDE PARTIE

Direction de projet : Eugénie Faivre, Bruno Aiach
Direction artistique : Jean-Charles Mougeot
Suivi de projet : Régine Renart
Secrétariat de rédaction : Isabelle Arnold
Direction de la fabrication : Thierry Lepsch
Conception graphique : Christine Pirot

Crédits photos :

page 40 - CCH J-J. Chatard / DICOd ; CCH J-J. Chatard / DICOd ; SGT R. Connan / DICOd

page 44 - CCH J-J. Chatard / DICOd ; ADJ F. Raisin / Sirpa Terre ; F. Chesneau / Sirpa Terre

page 48 - D. Viola / ECPAd ; J. Robert / DMPA ; D. Viola / ECPAd

page 52 - SGT R. Connan / DICOd ; SGT R. Connan / DICOd ; ADC B. Biasutto / DICOd

page 55 - SGT R. Connan / DICOd

page 58 - SGT R. Connan / DICOd ; Sirpa Terre ; CCH J-J. Chatard / DICOd

page 64 - CCH J-J. Chatard / DICOd ; Sirpa Terre ; Roger-Viollet

page 72 - J. Robert / DMPA

© Création DICOd septembre 2013

Impression : Loire Offset Titoulet

MINDEF



PROJET DE LOI DE FINANCES

2014

BUDGET DE LA DÉFENSE

www.defense.gouv.fr